

République du Bénin
Ministère de l'Education Nationale
et la Recherche Scientifique

Association pour le Développement
de l'Education en Afrique
ADEA

Institut National pour la Formation
et la Recherche en Education

ETUDE PROSPECTIVE/
BILAN DE L'EDUCATION
EN AFRIQUE : LE CAS
DU BENIN

DOCUMENT DEFINITIF

Pierre GBENOU
Aimé GNIMADI
Germain ODJO
Gabriel OROU BAGOU
Toussaint TCHITCHI

Cotonou, Juillet 1999

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION : CADRE ET OBJECTIFS	9
PREMIÈRE PARTIE : GENERALITES ET SITUATION D'ENSEMBLE	10
I. GENERALITES SUR LE BENIN	11
1.1. Généralités	11
1.2. Evolution récente de la vie économique, politique et sociale	11
II. SITUATION D'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF	12
2.1. Structure actuelle du système éducatif	12
2.2. Orientations de la politique sectorielle et réforme du système éducatif	12
2.2.1. Document cadre de politique éducative	12
2.2.2. Réforme de l'enseignement primaire	13
2.2.3. Table ronde du secteur éducatif	14
2.3. Quelques effectifs et indicateurs et leur évolution récente	14
2.3.1. Au niveau de l'enseignement primaire	14
2.3.1.1. Evolution des effectifs totaux et par département	14
2.3.1.2. Evolution des taux bruts de scolarisation	15
2.3.1.3. La situation des flux	15
2.3.2. Au niveau de l'enseignement secondaire général	16
2.3.2.1. Evolution des effectifs totaux par département	16
2.3.2.2. Evolution des effectifs et des disparités par sexe	16
2.3.3. Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel	17

2.3.4. Au niveau de l'enseignement supérieur	18
--	----

DEUXIEME PARTIE : INNOVATIONS REUSSIES	19
<i>A - PROMOTION DE LA SCOLARISATION DES FILLES</i>	21
1. Le contexte	22
1.1. Problématique	22
1.2. Objectifs	22
2. Description du projet	22
2.1. L'exonération des filles des contributions scolaires en zones rurales	23
2.2. Le réseau pour la scolarisation des filles	23
2.3. La création des foyers de jeunes filles	23
2.4. La création d'un service pour la scolarisation des filles	23
3. L'analyse du projet	24
3.1. Les résultats obtenus	24
3.1.1. L'enseignement primaire	24
3.1.1.1. Evolution des effectifs par département et par sexe et réduction des déséquilibres	24
3.1.1.2. Evolution des taux bruts de scolarisation par département et par sexe et réduction des déséquilibres	27
3.1.2. L'enseignement secondaire général	30
3.1.3. L'enseignement secondaire technique et professionnel	33
3.2. Les obstacles	34
3.3. Les leçons tirées	34
<i>B - EDUCATION ET COMMUNAUTE</i>	35
1. Contexte et problématique	36
2. Objectifs	36

3. Cadre géographique	
36	
4. Description	37
4.1. Au départ , une recherche-action	
37	
4.2. Formulation de la démarche et extension géographique	39
4.2.1. Extension géographique et pertinence par rapport à la réforme du système éducatif national	39
4.2.2. Formalisation de la démarche	39
4.3. Mise en œuvre	40
4.3.1. Critères de choix des localités d'accueil du projet	40
4.3.2. Processus d'implication des communautés	41
4.3.2.1. Recrutement et formation des médiatrices communautaires	41
4.3.2.2. Les Comités sous-préfectoraux	41
4.3.2.3. Les Conseils locaux	41
4.3.2.4. La Cellule nationale de suivi	42
4.3.2.5. Des études du milieu au diagnostic participatif	42
4.3.3. Le contrat de partenariat, clé de voûte de l'expérience	43
5. Analyse	
44	
5.1. Résultats obtenus, difficultés rencontrées et perspectives	
44	
5.2. Raisons du succès et enseignements tirés	45
Annexes	46
<i>C - ECOLE INTEGRATRICE</i>	53
1. Le contexte du projet	54
1.1. Problématique	54
1.2. Objectifs et résultats attendus	54
2. La description du projet	
54	
2.1. Les stratégies et les activités	54
2.1.1. Les stratégies	55
2.1.1.1. La sensibilisation	55
2.1.1.2. La formation	55
2.1.2. Les activités	55

2.2. Les ressources mobilisées	
55	
2.2.1. Au plan humain	55
2.2.2. Au plan matériel	55
2.2.3. Au plan financier	55
2.3. L'implication des partenaires	56
3. L'analyse du projet	
56	
3.1. Les résultats obtenus	56
3.2. Les facteurs de succès	56
3.3. Les obstacles	56
3.4. Les perspectives	56
3.4.1. Les enseignants	56
3.4.2. Les orientations futures	57
 <i>D - ECOLE DE QUALITE FONDAMENTALE : E. Q. F</i>	 58
1. Le contexte	59
1.1. Problématique	59
1.2. Objectifs et résultats attendus	59
2. La description du plan d'action	
60	
2.1. Les stratégies et les activités	60
2.1.1. Les stratégies	60
2.1.2. Les activités	60
2.2. Les ressources mobilisées	
60	
2.2.1. Au plan humain	60
2.2.2. Au plan matériel	60
2.2.3. Au plan financier	60
2.3. L'implication des partenaires	61
3. L'analyse du projet	
61	
3.1. Les résultats obtenus	61
3.2. Les facteurs du succès	61
3.3. Les obstacles	62
3.4. Les perspectives	62
3.4.1. Les enseignements	62

3.4.2. Les orientations futures	62
<i>E-PLAN D'ACTION " RÉFORME DES PROGRAMMES D'ÉTUDES "</i>	63
1. Le contexte du plan d'action	64
1.1. Problématique	64
1.2. Objectifs et résultats attendus	64
2. Les stratégies et les activités	64
2.1. Le cadre conceptuel	
2.2. La méthodologie d'implantation de ces programmes d'études	64
2.3. Constitution de l'équipe nationale de conception puis formation des membres de cette équipe	65
2.4. Choix des écoles expérimentales	65
2.5. Elaboration des documents du profil souhaité pour l'élève à la fin de l'école primaire et valeurs de l'école béninoise	65
2.6. Elaboration des projets de programmes d'études	65
2.7. Formation des maîtres et directeurs des écoles expérimentales et des conseillers pédagogiques et inspecteurs	65
2.8. Mise en œuvre et suivi	66
2.9. Amélioration et finalisation des programmes d'études	66
2.10. Rédaction de documents d'accompagnement	66
3. Les ressources mobilisées	66
3.1. Au plan humain	66
3.2. Au plan matériel	66
3.3. Au plan financier	67
3.4. L'implication des partenaires	67
4. L'analyse du plan d'action	67
4.1. Les résultats	67
4.2. Les facteurs de succès de la réforme des programmes d'études	67
5. Les obstacles	68
6. Les perspectives	68
6.1. Les enseignements tirés	68
6.2. Les orientations futures	68

CONCLUSION : LES DÉFIS NON ENCORE RELEVÉS
69

6

BIBLIOGRAPHIE

70

LISTE DES TABLEAUX

73

LISTE DES GRAPHIQUES

74

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APE	Association des Parents d'Elèves
BAC	Baccalauréat
B E	Brevet d'Etudes
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
B M	Banque Mondiale
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CENOU	Centre National des Œuvres Universitaires
CFA (Franc)	Franc de la Communauté Financière Africaine
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CEPPE	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises
CI	Cours d'Initiation
CM	Cours Moyen
CNPMS	Centre National de Production de Manuels Scolaires
CP	Cours Préparatoire
CPU	Collège Polytechnique Universitaire
CTIS	Commission Technique d'Intervention Spécialisée
DNA	Direction Nationale de l'Alphabétisation
DAA	Direction des Affaires Académiques
DAPS	Direction de l'Analyse de la Prévision et de la Synthèse
DDE	Direction Départementale de l'Education
DEP	Direction de l'Enseignement Primaire
DES	Direction de l'Enseignement Secondaire
DOB	Direction de l'Office du Baccalauréat
DTI	Diplôme de Technicien Supérieur
EFS	Enseignement Familial et social
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAS	Ecole Nationale des Assistants Sociaux
ENI	Ecole Normale Intégrée
EQF	Ecole de Qualité Fondamentale
EPS	Education Physique et Sportive
ESG	Enseignement Général Secondaire
FASJEP	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques
FAST	Faculté des Sciences et Techniques

FLASH	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FSS	Faculté des Sciences de la Santé
H-R	Hôtellerie Restauration
INE	Institut National d'Economie
INFRE	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INJEPS	Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et Sportive
MENRS	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
OB	Office du Baccalauréat
ORTB	Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin
PADEB	Projet d'Appui au Développement à la Base
POBONA	Projet Pobè - Bohicon - Natitingou (enseignement Technique)
SNPA	Seuil de pauvreté alimentaire
SOSP	Service de l'Orientation Scolaire et de la Prévision
SPA	Seuil de pauvreté non alimentaire
SPG	Seuil de pauvreté global
STA	Sciences et Techniques Agricoles
STAG	Sciences et Techniques Administratives et de Gestion
STBS	Sciences et Techniques Biologiques et Sociales
STI	Sciences et Techniques Industrielles
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
UNB	Université Nationale du Bénin
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION : CADRE ET OBJECTIFS

L'étude Prospective/Bilan de l'Education en Afrique s'inscrit dans le cadre de la préparation de la prochaine biennale de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) prévue pour la fin de cette année en Afrique du sud. Elle vise à identifier, collecter et analyser les solutions, les politiques, les approches et les pratiques pouvant aider à surmonter les difficultés, résoudre les problèmes, tous bien connus et répertoriés, auxquels est confrontée l'éducation en Afrique, d'une part ; mettre les résultats obtenus à la disposition des deux principaux interlocuteurs privilégiés de l'ADEA que sont les Ministres africains de l'éducation et les organismes internationaux d'aide bilatérale ou multilatérale et les institutions spécialisées, d'autre part. Elle a été réalisée de façon concomitante dans une trentaine de pays de l'Afrique subsaharienne.

S'inscrivant dans ces objectifs généraux assignés à l'exercice par l'ADEA, l'étude de cas du Bénin vise à analyser les principaux problèmes liés à l'accès et à la qualité de l'éducation sous leurs différents aspects, exposer quelques approches de solutions et /ou d'innovations ayant contribué, dans le sillage de la réforme du système, à améliorer l'accès et la qualité et enfin contribuer à l'analyse des résultats obtenus par la réforme dans les domaines de l'accès et de la qualité.

L'étude de cas du Bénin présente de façon succincte quelques généralités sur le Bénin, la situation d'ensemble du système éducatif national (structure du système, la réforme en cours et quelques indicateurs) d'une part, quelques réalisations marquantes ou avancées ayant contribué à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation d'autre part. L'ensemble a été validé le 9 Juin 1999 lors d'un atelier qui a réuni à Cotonou les principaux acteurs et partenaires du système éducatif béninois. Ce premier rapport a été enrichi par les commentaires et contributions reçus par l'équipe nationale au cours du séminaire atelier régional de l'ADEA tenu à Cotonou du 28 Juin au 02 Juillet 1999.

PREMIÈRE PARTIE

GENERALITES ET SITUATION D'ENSEMBLE

I. GENERALITES SUR LE BENIN

1.1. Généralités

D'une superficie de 113.000 km² environ et située dans la zone intertropicale, la République du Bénin est un pays au relief peu accidenté traversé par de nombreux cours d'eau et divisé en trois zones climatiques (subéquatoriale, guinéo-soudanienne et soudanienne). La couverture végétale est relativement uniforme avec une savane arborée très dégradée.

Au recensement général de la population et de l'habitation de 1992, le Bénin comptait 4.915.555 habitants avec une densité de 43 hbts/km². Cette population est très inégalement répartie avec des densités variant entre 16 hbts/km² dans le département du Borgou au nord et 322 hbts/km² dans le département de l'Atlantique au sud.

L'économie du Bénin est essentiellement basée sur la production agricole (cultures vivrières, coton et palmier à huile), le commerce régional et la petite industrie manufacturière. L'agriculture qui représente environ 40 % du PIB rapporte environ 60 % des recettes d'exportation et assure 70 % des emplois à la population active. L'essentiel de la production agricole (plus de 95 %) est réalisé par les petits exploitants. L'industrie produit principalement des biens de première nécessité (savon, huile, boissons et jusqu'à une date récente, sucre) et quelques autres produits comme le ciment et les textiles.

Le PIB au cours des années 1994, 1995, et 1996 était respectivement évalué à 831,1, 1002,9 et 1126,1 milliards de FCFA. Le taux annuel moyen de croissance réelle du PIB sur la période 1992 - 1996 est de 4,6%..

1.2. Evolution récente de la vie économique, politique et sociale

L'évolution économique, politique et sociale du Bénin peut être subdivisée en trois principales périodes : a) la période de 1960 à 1975 caractérisée par une grande instabilité politique. Cette période a connu de nombreux gouvernements dont aucun n'a pu asseoir les bases d'un développement durable ; b) la période de 1975 à 1990 caractérisée par une certaine stabilité politique. Il a été instauré un régime socialiste sous lequel de mauvaises décisions économiques ont finalement conduit le pays à une grave crise économique et financière. Amorcée dans les années 80, cette crise a culminé en 1988 par d'importants déficits budgétaires, une accumulation considérable d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, des entreprises publiques et

parapubliques financièrement compromises et par l'effondrement du système bancaire. Les crises sociales perlées engendrées par cette crise économique conduiront à la conférence nationale de Février 1990 qui consacra la fin du régime politique de cette époque et c) la période de 1990 à ce jour au cours de laquelle le Bénin s'est engagé dans un processus de démocratisation politique et de redressement économique et financier. Le gouvernement de transition, celui du Président Soglo qui l'a suivi et celui du Président Kérékou actuellement en place ont tous pris à leur compte la nécessité de mettre en place et/ou de renforcer les institutions démocratiques et celle de rétablir les équilibres macro-économiques et de restructurer l'économie. Ils ont donc tous adhéré au Programme d'Ajustement Structurel financièrement soutenu par le FMI et la Banque Mondiale. Ce programme a permis d'opérer une réorientation fondamentale de la politique économique du pays, désormais centrée sur la réduction de la taille et du rôle du secteur public, la création d'un environnement plus favorable au secteur privé, l'assainissement des finances publiques et la réforme du cadre réglementaire.

En ce qui concerne les réformes structurelles, les objectifs demeurent : l'amélioration de l'efficacité du secteur public, la mise en place des infrastructures et des services sociaux de base, la stimulation du secteur privé, la diversification de l'économie et le développement de l'appareil productif. Ces objectifs de réformes structurelles, de même que ceux de renforcement de la démocratie et de réduction de la pauvreté transparaissent dans le programme d'actions et d'investissements du gouvernement actuel.

II. SITUATION D'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF

2.1. Structure actuelle du système éducatif

Le système éducatif béninois comprend deux sous-systèmes avec peu de passerelle entre eux : le système formel et le système non formel.

L'éducation dans le système formel est dispensée dans des établissements publics et privés, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine avec des articulations entre les différents niveaux du sous-système.

Par tranche d'âge, les types et niveaux de formation dispensés se présentent comme suit :

- trois à cinq ans : enseignement maternel
- six à onze ans : enseignement primaire ou de base
- douze à dix-neuf ans : enseignement secondaire général, technique et professionnel
- dix-neuf ans et plus : enseignement supérieur.

Au-delà de l'éducation reçue par chaque enfant dans sa famille, la situation au niveau de l'éducation non formelle peut être décrite de la façon suivante :

- jusqu'à l'âge de six à huit ans, les enfants suivent leurs parents dans leurs activités quotidiennes (domestiques ou professionnelles) ;
- à partir de 8 ans et plus
- en zone urbaine : apprentissage avec système de patronnat ; durée : 4 ans en moyenne ; domaines d'activités très variés

- en zone rurale : organisation des jeunes pour faire acquérir des savoir-faire orientés surtout vers l'agriculture. Ceci est sous-tendu par des acquis en écriture, en lecture, en calcul, santé, environnement...

2.2. Orientations de la politique sectorielle et réforme du système éducatif

2.2.1. Document cadre de politique éducative

Les états généraux de l'éducation tenus en 1990¹ et l'audit organisationnel et fonctionnel du Ministère de l'Education Nationale², en recensant et analysant l'ensemble des problèmes rencontrés dès les premières années de la mise en œuvre de la réforme de 1975, ont confirmé les résultats du bilan de cette importante réforme. Ces problèmes sont relatifs : a) à l'insuffisance des infrastructures ; b) au nombre insuffisant du personnel enseignant ; c) à la faible qualification de ce personnel ; d) au faible taux de rendement interne de l'ensemble du système caractérisé par des redoublements et des abandons élevés ; e) à une très mauvaise application du principe de l'initiation des élèves aux activités productives ; f) à un encadrement et à un contrôle pédagogiques défectueux dus à une insuffisance dramatique du personnel chargé de ce type d'activités ; g) au manque de matériels didactiques ; h) au rejet quasi généralisé de cette réforme par les parents d'élèves ; ...

Le document cadre de politique éducative adopté par le gouvernement en 1991 au terme de ce diagnostic a retenu six grands axes représentant les six objectifs fondamentaux assignés au système éducatif et qui sont : i) l'égalité des chances pour tous ; ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement ; iii) la réhabilitation de l'appareil institutionnel ; iv) la formation à l'auto-emploi ; v) la régulation des flux à tous les niveaux ; vi) la maîtrise des coûts de l'éducation.

2.2.2. Réforme de l'enseignement primaire

C'est l'enseignement primaire qui, dans le cadre de la politique éducative, a bénéficié d'une véritable réforme démarrée dès 1992-1993 et actuellement mise en œuvre. L'objectif global était d'instituer un système d'enseignement primaire efficace, efficient, équitable et viable sur une base permanente. Cet objectif supposait les objectifs spécifiques ci-après : i) améliorer la qualité du système d'enseignement primaire à travers le renforcement et l'amélioration des systèmes et des apports (Qualité du système), ii) augmenter les chances d'accès à l'enseignement primaire de qualité fondamentale (Equité), iii) instituer un système d'enseignement primaire durable et financièrement viable, iv) instituer un système efficace et efficient de planification et de gestion qui suscite une large participation du public à l'enseignement primaire.

Pour atteindre ces objectifs, quinze plans d'actions regroupés en quatre grands volets (planification, pédagogie, réforme institutionnelle, mobilisation des ressources et participation du public) ont été élaborés et mis en œuvre. La problématique d'accès forme, avec d'autres préoccupations, le volet planification dont les quatre plans d'action sont : i) Ecole de qualité fondamentale (EQF), ii) Augmentation des chances d'accès, iii) Carte scolaire, iv) Système d'information.

¹ MENRS, MCC et MPREPE, Table ronde du secteur de l'éducation ; volume 1 : diagnostic de politique sectorielle. Cotonou, 1996.

² Projet PNUD-UNESCO BEN 89-001 « Assistance » de 1990 à 1992. Cotonou.

Les plans d'action EQF et augmentation des chances d'accès constituent le cadre conceptuel et opérationnel car fixant des objectifs précis et définissant les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il s'agissait en effet de : i) définir pour l'école un niveau minimal de qualité fondamentale, ii) conduire progressivement toutes les écoles à ce niveau pour ce qui est du plan d'action EQF. Le plan d'actions augmentation des chances visait à créer au niveau de l'offre et de la demande d'éducation les conditions favorables sur les plans quantitatifs afin d'accroître les chances de tous les enfants béninois d'accéder à l'école sans distinction de sexe, région, ou origine socio-économique et socio-culturelle.

La stratégie globale retenue se traduit par une politique tenant compte des réalités socio-économiques et socio-culturelles locales et qui encourage la participation des communautés intéressées et des ONG.

Dans le cadre de cette stratégie, les actions suivantes ont été prévues et s'exécutent depuis le début de la réforme :

- constituer une base de données statistique à travers la définition des normes relatives à l'accès et l'évaluation des écoles par rapport à ces normes ;
- améliorer la qualité de l'offre à travers l'amélioration de la qualité des infrastructures et services et une implantation rationnelle des écoles ;
- promouvoir la scolarisation en général en prenant les mesures adéquates pour stimuler la demande et promouvoir en particulier la scolarisation des filles et des personnes handicapées ; un arrêté a été pris pour supprimer le paiement des frais de scolarité pour les filles en zones rurales ; un autre arrêté portant création du service s'occupant de la scolarisation des jeunes filles a été également pris ;
- élaborer une politique de frais d'écologie qui favorise la scolarisation en fixant des taux qui tiennent compte des réalités socio-économiques.

Les plans d'actions Carte Scolaire et Système d'Information constituent le support nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'EQF et de l'Accès car permettant de disposer d'une base d'informations et de données fiables et adéquates sur lesquelles les diverses actions pourront se fonder. La Carte Scolaire et le Système d'Information constituent deux éléments complémentaires essentiels dont devait dépendre tout l'effort de réforme.

2.2.3. Table ronde du secteur éducatif

La table ronde du secteur éducatif a repris, actualisé, renforcé et ou précisé en 1996 les objectifs définis par le document cadre de politique éducative de 1991 en s'inspirant des réflexions, leçons et expériences acquises par le système éducatif au cours de cette période et en exploitant les premiers résultats de la réforme de l'enseignement primaire en cours.

La stratégie annoncée dans les documents de la table ronde consiste à agir conjointement sur l'offre et sur la demande d'éducation afin d'atteindre le taux brut de scolarisation de 78% en l'an 2000, taux qui devra être équitablement réparti entre les régions et les sexes. De façon spécifique, il s'agira de : i) assurer une répartition géographique équitable et judicieuse des écoles ; ii) diversifier les voies d'accès à l'éducation pour ceux et celles qui ont dépassé l'âge scolaire ; iii) développer les activités d'éveil de la petite enfance ; iv) assurer l'intégration des enfants handicapés ;

v) promouvoir la scolarisation des filles ; vi) intégrer l'école à la communauté ; vii) assurer progressivement la gratuité de l'école³.

2.3. Quelques effectifs et indicateurs et leur évolution récente

2.3.1. Au niveau de l'enseignement primaire

2.3.1.1. Evolution des effectifs totaux et par département

Entre l'année scolaire 1992-1993 et l'année scolaire 1997-1998, l'effectif des écoliers est passé de 599.830 à 805.630 apprenants soit une augmentation totale de 34,3% en cinq années scolaires (tableau 1).

Avec 193.835 écoliers en 1997-1998, le département de l'Atlantique vient en tête avec 25% des effectifs suivi de l'Ouémé (165.074 écoliers soit 20% des effectifs, du Zou (136.957 écoliers soit 17%). Le département de l'Atacora a l'effectif le moins élevé (82.738 écoliers soit 10%) précédé du Borgou (98.448 écoliers soit 12%).

Tableau 1 : Evolution des effectifs totaux par département

Années scolaires	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Variation en %
Atacora	53.353	57.035	64.534	71.391	80.658	82.738	55,08
Atlantique	170.214	168.261	177.843	185.950	188.877	193.835	13,88
Borgou	60.837	66.092	74.643	81.189	95.892	98.448	61,82
Mono	84.002	94.100	103.851	113.327	125.309	128.579	53,07
Ouémé	129.414	134.711	145.344	149.409	160.800	165.074	27,55
Zou	102.010	104.579	111.773	102.895	133.352	136.957	34,26
Bénin	599.830	624.778	677.900	722.161	784.888	805.630	34,31

Source : DAPS/MENRS, Cotonou, 1998

2.3.1.2. Evolution des taux bruts de scolarisation

Entre 1993 et 1997 (tableau 2) le taux brut de scolarisation a connu une progression régulière pour les deux sexes, allant de 61,81% à 72,53% avant d'observer un léger recul à 72,39% en 1998. Entre 1993 et 1998, c'est une amélioration de 13,96 points qui a été obtenue. La réduction de la disparité filles/garçons est nette. En effet, le taux a varié entre 78,1% et 91,03% pour les garçons contre 44,03% à 59,68% pour les filles au cours de la période 1993-1998 soit un écart positif estimé à 12,93 points pour les garçons et à 15,68 pour les filles alors qu'il est de 13,96 points pour les deux sexes comme mentionné ci-dessus. Même si l'accès des filles à l'éducation est encore faible parce que parti d'un niveau très faible, il est intéressant de noter qu'au cours de la période, il a progressé plus vite que celui des garçons.

Tableau 2 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe

Sexe	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Ecart 93-98
Ensemble	61,81	63,83	66,76	68,84	72,53	75,78	13,96
Masculin	78,1	79,54	82,62	84,58	88,35	91,03	12,93
Féminin	44,03	46,8	49,64	51,97	55,71	59,71	15,68

Source : SSGI/DPP/MENRS, 1999

³ MENRS, MCC et MPREPE – Table ronde... op. cité

L'évolution des taux bruts de scolarisation par département entre 1993 et 1998 présentée dans le tableau 3 ci-après indique que les départements (Atacora, Borgou et Mono) où la scolarisation est traditionnellement faible ont considérablement amélioré leur performance avec les écarts positifs les plus élevés.

Tableau 3 : Evolution des taux bruts de scolarisation par département

Département	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Ecart 93-98
Atacora	39,75	41,99	45,27	48,28	52,84	59,70	19,95
Atlantique	93,10	91,72	94,36	95,51	93,76	100,01	6,91
Borgou	34,61	36,99	39,69	41,52	47,31	50,22	15,61
Mono	55,64	61,79	67,06	72,28	78,92	83,76	28,12
Ouémé	76,60	79,15	82,03	81,38	84,72	85,43	8,83
Zou	64,72	66,03	67,93	70,86	75,44	73,63	8,91

Source : SSGI/DPP/MENRS, 1999

2.3.1.3. La situation des flux

L'optimisme que peut susciter cette tendance plutôt favorable du rythme de la scolarisation devrait être quelque peu tempéré par la situation traduite par les indicateurs de flux dans l'enseignement primaire présentés pour l'année scolaire 1996-1997 dans le tableau 4 ci-après. On note en effet des taux de promotion plutôt faibles, des taux de redoublement et d'abandon élevés, l'ensemble n'étant pas favorable aux filles.

Tableau 4 : Indicateurs des flux dans l'enseignement primaire (année scolaire 1996-1997)

Types d'indicateurs	Sexe	CI	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Global
Taux De Promotion	Total	64,60	72,80	65,39	68,64	60,29	68,32	66,70
	Masculin	65,22	73,61	66,31	69,68	61,71	70,78	67,74
	Féminin	63,70	71,53	63,85	66,74	57,47	62,88	64,95
Taux De Redoublement	Total	25,64	21,79	26,39	23,70	31,29	25,91	25,50
	Masculin	25,40	21,45	25,67	22,77	30,30	26,09	25,06
	Féminin	26,00	22,33	27,59	25,38	33,26	25,52	26,24
Taux d'abandon	Total	9,75	5,41	8,22	7,66	8,42	5,77	7,80
	Masculin	9,38	4,94	8,02	7,54	7,99	3,13	7,20
	Féminin	10,30	6,14	8,56	7,88	9,27	11,61	8,81

Source : SSGI/DPP/MENRS, 1999

2.3.2. Au niveau de l'enseignement secondaire général

2.3.2.1. Evolution des effectifs totaux par département

Entre l'année scolaire 1995-1996 et l'année scolaire 1997-1998, l'effectif total des élèves de l'enseignement secondaire général est passé de 128.256 à 169.026 apprenants soit un accroissement total de 31,79% en deux ans (tableau 5). Au niveau des départements, l'Atacora vient en tête avec un accroissement de 48,09% suivi du Mono (45,81%), du Borgou (44,36%), du Zou (30,64%), de l'Ouémé (28,86%) et de l'Atlantique (24,29%).

Tableau 5 : Evolution des effectifs totaux des élèves de l'Enseignement secondaire général par département

Département	Etablissements publics			Etablissements privés			Total		
	1995-96	1996-97	1997-98	1995-96	1996-97	1997-98	1995-96	1996-97	1997-98
Atacora	7.010	8.131	10.381	0	0	0	7.010	8.131	10.381
Atlantique	40.190	44.585	47.309	8.007	9.248	12.596	48.197	53.833	59.905
Borgou	13.260	15.212	18.804	123	273	516	13.383	15.485	19.320
Mono	12.758	15.220	18.434	133	208	363	12.891	15.428	18.797
Ouémé	26.024	29.661	32.796	1.104	1.576	2.161	27.128	31.237	34.957
Zou	18.907	21.528	24.837	740	493	829	19.647	22.021	25.666
Bénin	118.149	134.337	152.561	10.107	11.798	16.465	128.256	146.135	169.026

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire, 1998

2.3.2.2. Evolution des effectifs et des disparités par sexe

La principale tendance est qu'au niveau national et dans tous les départements, les effectifs d'élèves filles ont augmenté à un rythme plus rapide que celui des effectifs d'élèves garçons entre les années scolaires 1995-1996 et 1997-1998 (tableau 6).

Tableau 6 : Evolution des effectifs des élèves de l'Enseignement secondaire général selon le sexe

Sexe	Total			Variation en %
	1995-1996	1996-1997	1997-1998	
Total	128.256	146.135	169.026	31,79
Masculin	90.067	102.011	117.460	30,41
Féminin	38.189	44.124	51.566	35,03

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire, 1998

Quelques indicateurs présentés dans les tableaux 7 et 8 ci-après renseignent sur le niveau de performance de l'enseignement public secondaire général au cours des années 1995 à 1997.

Tableau 7 : Indicateurs de flux dans l'enseignement public secondaire général 1^{er} et 2^{ème} cycle en 1995, 1996 et 1997

	1 ^{er} Cycle			2 ^{ème} Cycle		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Taux de Promotion	57,98	64,02	63,54	57,07	63,49	57,40
Taux de Redoublement	31,97	26,84	28,43	24,47	22,83	26,40
Taux d'Abandon	10,05	09,14	08,03	18,49	13,68	16,20

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire, 1998

Tableau 8 : Indicateurs de stocks dans l'enseignement public secondaire général pour les années 1995, 1996 et 1997

	1 ^{er} Cycle			2 ^{ème} Cycle		
	1995	1996	1997	1995	1996	1997
Taux de succès au BEPC en %	27,00	39,53	34,49	-	-	-
Taux de succès au BAC en %	-	-	-	29,00	37,36	27,07
Effectif des élèves	88.320	98.401	113.212	18.928	19.748	21.125
Nbre d'Etablissements	145	153	155	43	44	40
Nbre de groupes pédagogiques	1.556	1.765	1.981	407	443	467
Effectif des enseignants 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	-	-	-	2.407	2.349	2.283

Source : Direction de l'Enseignement Secondaire, 1998

2.3.3. Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Entre 1992-1993 et 1997-1998, l'effectif des élèves de l'enseignement technique et professionnel public toutes options confondues est passé de 3.926 à 6.013 apprenants soit une augmentation de 53,2%.

Tableau 9 : Evolution de l'effectif des élèves par options 1992-1998

OPTIONS	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
STAG	1854	2401	1861	2235	2414	2562
STI	1259	1506	1493	1682	1840	1969
STA	277	407	454	490	590	726
SANTE	448	433	510	564	661	692
EFS	77	85	66	52	23	19
H-R	11	29	35	41	37	45
ENSEMBLE	3926	4861	4419	5064	5565	6013

Source : Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel, Cotonou, 1999

STAG : Sciences et Techniques Administratives et de Gestion

STI : Sciences et Techniques Industrielles

STA : Sciences et Techniques Agricoles

EFS : Enseignement Familial et Social

H-R : Hôtellerie Restauration

2.3.4. Au niveau de l'enseignement supérieur

L'effectif total des étudiants est passé de 350 apprenants en 1970 à 9201 étudiants en 1990 (171,4% d'augmentation en 10 ans) et a poursuivi son ascension à 13.430 étudiants en 1997 soit une augmentation de 46% au cours de ces 7 années.

Tableau 10 : Evolution des effectifs des étudiants de l'Université Nationale du Bénin

Années	Formation Générale	Formation professionnelle	Total
1970	350	0	350
1975	1896	0	1896
1980	1619	1771	3390
1985	4747	2506	7253
1990	7345	1856	9201
1995	9024	1983	11007
1997	10916	2514	13430

Source : Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi, 1998

DEUXIEME PARTIE

INNOVATIONS REUSSIES

Au total cinq (5) avancées ou innovations réussies sont présentées dans cette seconde partie du rapport. Dans le domaine de l'accès, les expériences sélectionnées sont :

- A - Promotion de la scolarisation des filles
- B - Education et communauté ou EDUCOM
- C - Ecole intégratrice

En matière de qualité de l'éducation, les avancées présentes sont les suivantes :

- D - Ecole de qualité fondamentale ou EQF
- E - Plan d'action réforme des programmes

A - PROMOTION DE LA SCOLARISATION DES FILLES

1. Le contexte

1.1. Problématique

Jusqu'à un passé très récent, la scolarisation des filles ne constitue guère une préoccupation majeure des parents qui voient en cela, la meilleure manière d'engager des frais pour une entreprise vouée à l'échec. Echec à cause des grossesses répétées en cours de scolarité et qui ne permettent pas souvent à la jeune fille de poursuivre ses études, échec aussi à cause du complexe d'infériorité quasi-permanent que la jeune fille développe en elle-même et qui lui fait dire que « les études sont plutôt réservées aux garçons, parce qu'ils sont les plus forts ». A cela s'ajoutent les pesanteurs sociologiques et religieuses qui prédestinent la jeune fille à un mariage souvent précoce après un long séjour passé au couvent. De plus, son éducation est souvent laissée à la mère qu'elle aide à accomplir les tâches domestiques ou les petites activités génératrices de revenus. Outre ces préjugés défavorables qui expliquent le faible taux de participation des filles à l'enseignement, on peut également citer l'éloignement de l'école. En effet, certaines écoles situées parfois à plus d'une dizaine de kilomètres du village n'attirent guère les jeunes filles qui sont obligées de parcourir quotidiennement de longues distances à la recherche d'un savoir dont elles ne perçoivent d'ailleurs pas la véritable utilité.

La faible scolarisation des filles est également liée au contenu des programmes d'études, qui, aux dires des parents, ne répondent pas à leurs attentes de l'école. Ils préfèrent les abandonner tout simplement au foyer où elles sont initiées à leurs rôles d'épouse, de mère et d'agent économique en attendant de rejoindre le mari qui leur a été choisi. Ainsi, leurs maigres ressources ne seront plus sacrifiées pour

l'avenir de leurs filles, avec le gros risque de les voir échouer et de revenir à la case départ.

Mais depuis une quinzaine d'années, la question de la scolarisation des filles préoccupe les responsables de l'éducation qui, à travers les différentes réformes ne cessent de stigmatiser «les préjugés sociaux qui entretiennent l'inégalité entre garçons et filles ». Cette volonté politique s'est traduite vers les années 90 par la mise en œuvre d'une innovation dénommée « Promotion de la scolarisation des filles ».

1.2. Objectifs

Cette initiative vise essentiellement deux objectifs, à savoir :

- L'augmentation du taux de scolarisation des filles
- Le maintien des filles à l'école.

2. Description du projet

Plutôt que d'un projet formel, il s'agit d'une politique qui vise les objectifs ci-dessus indiqués à travers un certain nombre d'actions dont les plus significatives sont les suivantes :

- l'exonération des filles des contributions scolaires en zones rurales ;
- la naissance d'un réseau pour la scolarisation des filles ;
- la création par département d'un foyer de jeunes filles ;
- la création d'un service pour la scolarisation des filles au sein de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

2.1. L'exonération des filles des contributions scolaires en zones rurales

Il s'agit de l'exonération à 100 % des droits d'écolage en faveur des jeunes filles dans les établissements d'enseignement primaire publics localisés dans les zones rurales telles que définies par le découpage territorial en vigueur au Bénin. Cette mesure vise à alléger les charges des parents qui ont toujours évoqué le manque de moyens financiers pour envoyer leurs filles à l'école.

2.2. Le réseau pour la scolarisation des filles

Ce réseau est composé de responsables communautaires, d'ONG, de parents, d'enseignants et d'élèves qui militent pour la réussite du projet. L'objectif visé est d'amener les parents à changer de comportement afin d'envoyer leurs enfants, en particulier les filles à l'école. En 1998, le réseau a organisé une campagne de sensibilisation des jeunes filles dans treize Sous-Préfectures. Cette initiative a été soutenue par l'USAID à travers le Projet Clef par la mise à la disposition du réseau, d'importants moyens afin d'assurer la réussite de l'opération. Outre sa substantielle part dans la sensibilisation, l'USAID a offert une aide matérielle aux parents d'élèves et s'est proposée de fournir des prix aux meilleures élèves pour l'année scolaire 98-99. Pour renforcer les actions du réseau, le projet EIC (équité dans la salle de classe) créé par l'Office des femmes de l'USAID pour le développement a formé les concepteurs de programmes et de manuels, les enseignants au cadre conceptuel et aux méthodes et techniques pendant cinq jours en vue de promouvoir les pratiques de mise en valeur de

l'équité pour tous les enfants. Cette formation a offert une série de « bonnes pratiques » sociales et culturelles qui entrent en ligne de compte pour l'amélioration des pratiques enseignantes qui, à leur tour, augmentent la participation des filles en classe.

2.3. La création des foyers de jeunes filles

Un foyer de jeunes filles est créé par département en 96-97 et regroupe les cinq meilleures élèves de chaque sous-préfecture au CEP. Les foyers sont à leur troisième promotion excepté celui de l'Atlantique qui a démarré une année plus tard. Cette initiative résoudra à terme le problème d'hébergement évoqué pour expliquer l'une des causes de la sous-scolarisation des filles.

2.4. La création d'un service pour la scolarisation des filles

Créé par arrêté n° 0055/MENRS/CAB/DC/SP du 25/09/98, ce service est chargé :

- de mettre en œuvre, sur une base équitable, la politique générale de l'Etat en matière d'amélioration de l'accès des filles à une éducation de qualité dans tous les ordres d'enseignement ;
- de concevoir des programmes et plans d'actions visant à assurer la scolarisation, la rétention et la promotion de filles dans les systèmes scolaire et universitaire, sur toute l'étendue du territoire national ;
- de créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du Gouvernement en matière de scolarisation, de rétention et de promotion des filles à tous les niveaux du système éducatif national, en veillant particulièrement au respect des engagements pris par l'Etat vis-à-vis de ses partenaires dans ce domaine ;
- d'assurer la coordination, la synergie, la cohérence et le suivi des actions initiées par tous les partenaires au développement du secteur dans le cadre des divers programmes et projets en cours d'exécution dans le domaine de la scolarisation, de la rétention et de la promotion des filles dans le système scolaire ;
- de préparer des rapports trimestriels et annuels d'exécution des programmes et projets relatifs à la scolarisation, la rétention et la promotion des filles dans les systèmes scolaire et universitaire ;
- d'exécuter toute mission ou tâche définie par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et relevant des attributions du service.

Notons par ailleurs que dans le souci d'augmenter les chances d'accès des filles ainsi que leur maintien à l'école, les vivres du Programme Alimentaire Mondial sont distribués dans les cantines créées dans bon nombre d'écoles rurales.

3. L'analyse du projet

3.1. Les résultats obtenus

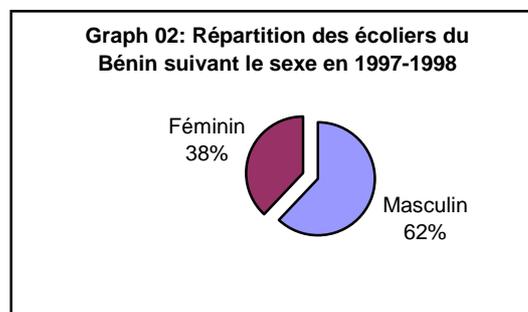
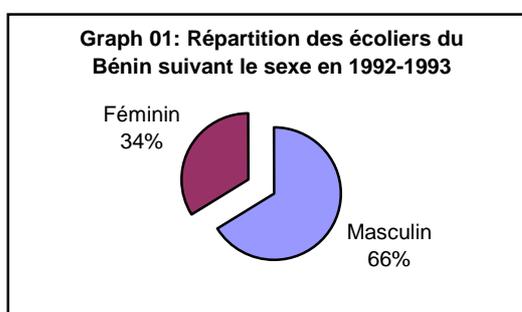
Les résultats présentés concernent :

- l'enseignement primaire
- l'enseignement secondaire général et
- l'enseignement secondaire technique et professionnel qui ont bénéficié du projet à des degrés différents.

3.1.1. L'enseignement primaire

3.1.1.1. Evolution des effectifs par département et par sexe et réduction des déséquilibres

Le tableau 11 et les graphiques 1 et 2 ci-après présentent l'évolution des effectifs d'écoliers par sexe et par département entre les années scolaires 1992-1993 et 1997-1998. On y observe qu'au niveau national et dans tous les départements, l'effectif des écolières est largement en deçà de celui des garçons. Ainsi, en 1992-1993, le Bénin comptait 599.830 enfants dans les écoles primaires ainsi réparties : 395.617 garçons soit 66% du total et 204.213 filles représentant 34% de l'ensemble. En 1997-1998, l'effectif total passait à 805.630 écoliers dont 499.490 garçons (62%) contre 306.140 filles soit 38%. Les graphiques 1 et 2 matérialisent bien cette progression de la scolarisation des filles relativement à la progression d'ensemble de la scolarisation au niveau national et à celle des garçons.



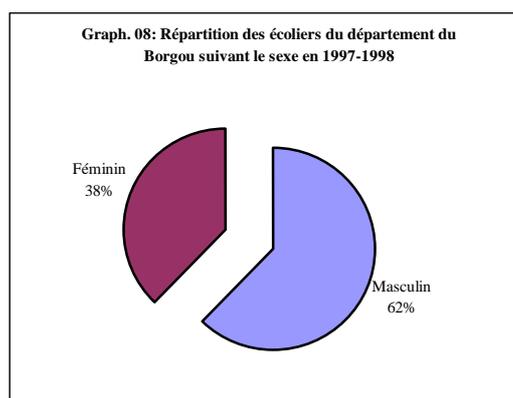
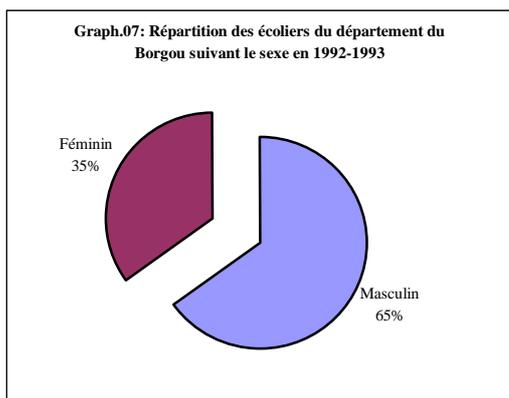
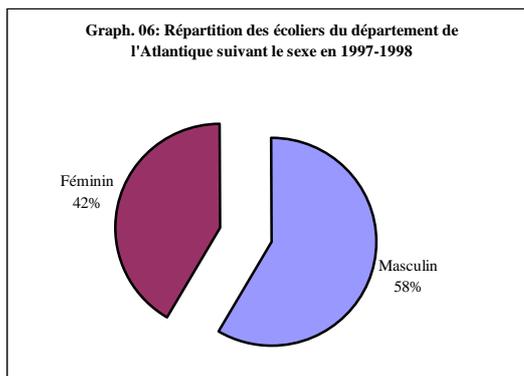
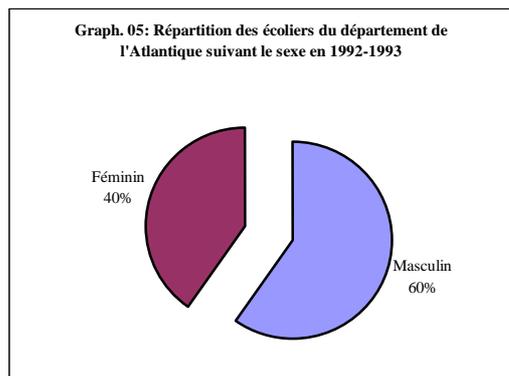
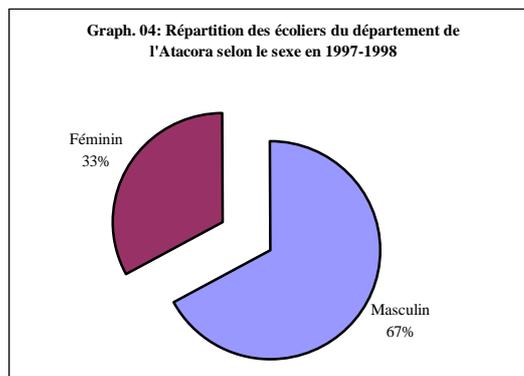
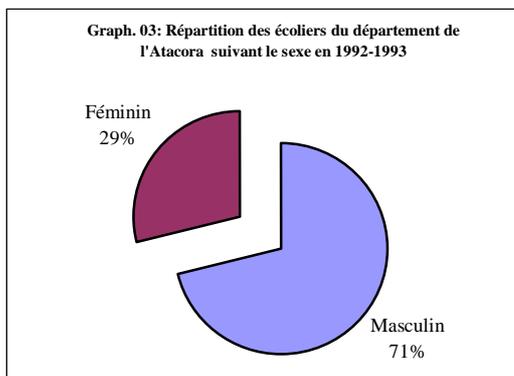
Entre les années scolaires 1992-1993 et 1997-1998, la situation a largement progressé en faveur des filles. Ainsi, comme le présente la dernière colonne du tableau 11, le taux de variation des effectifs est beaucoup plus élevé pour les filles dans tous les départements et partout, au niveau national. Dans l'Atacora, alors que ce taux est de 55,08% pour l'ensemble, il est de 77,48% pour les filles et de 45,95% pour les garçons. Dans le Borgou, il est de 61,82% pour les 2 sexes, de 74,40% pour les filles et 55,07% pour les garçons. Dans le Mono, département où la scolarisation des filles, tout comme dans le Borgou et l'Atacora, a toujours eu du mal à s'imposer, on a noté la dynamique de réduction des déséquilibres filles-garçons la plus élevée. En effet pour une progression de 53,07% pour les deux sexes, cette progression a été de 92,06% pour les filles et de 38,77% pour les garçons dans ce département. Dans l'Ouémé et le Zou, les progressions, également en faveur des filles, ont été relativement proches de ce qui a été observé au niveau national.

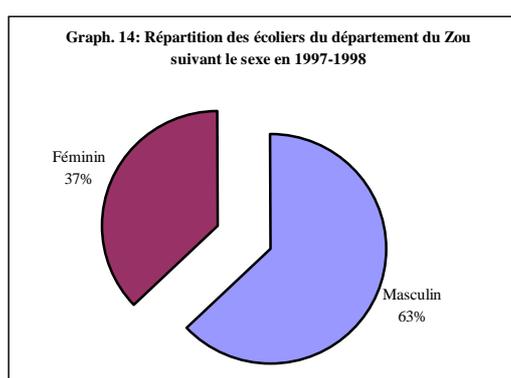
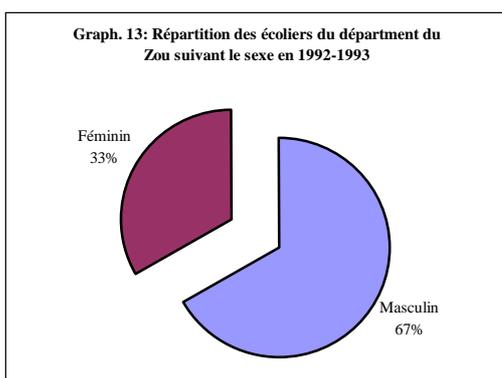
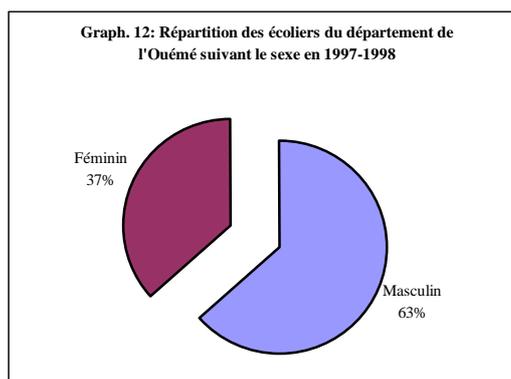
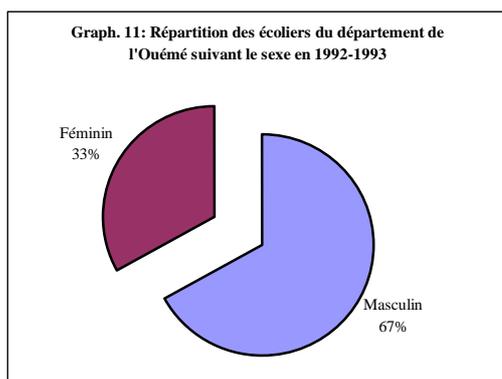
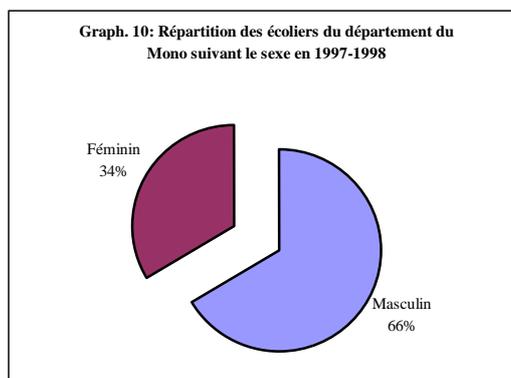
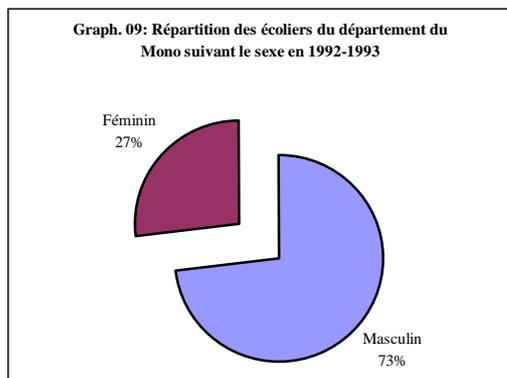
Tableau 11: Evolution des effectifs d'élcoliers par sexe et par département

	Années scolaires					
	Sexe	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Atacora	Total	53353	57035	64534	71391	80658
	Masculin	37913	39493	44247	48104	53946
	Féminin	15440	17542	20287	23287	26712
Atlantique	Total	170214	168261	177843	185950	188877
	Masculin	101881	100025	104638	108925	110007
	Féminin	68333	68236	73205	77025	78870
Borgou	Total	60837	66092	74643	81189	95892
	Masculin	39589	42682	47643	51288	59795
	Féminin	21248	23410	26912	29901	36097
Mono	Total	84002	94100	103851	113327	125309
	Masculin	61467	66353	72048	77073	83125
	Féminin	22535	27747	31803	36254	42184
Ouémé	Total	129414	134711	145344	149409	160800
	Masculin	86666	88219	94539	96787	102011
	Féminin	42748	46492	50805	52622	58789
Zou	Total	102010	104579	111773	102895	133352
	Masculin	68101	68240	72327	76728	83755
	Féminin	33909	36339	39446	44167	49597
Bénin	Total	599830	624778	677900	722161	784888
	Masculin	395617	405012	435442	458905	492639

Ci-après sont présentés douze graphiques (graphiques 3 à 14) illustrant la répartition des écoliers des 6 départements suivant le sexe en 1992-départements. Ces graphiques qu'il convient de lire deux par deux permettent de visualiser d'un seul coup d'œil la contribution respective des filles et des garçons aux effectifs d'écoliers de chaque département pour les années scolaires 1992-1993 et 1997-1998. Dans l'ensemble, ces graphiques indiquent que :

- on est loin de la parité filles/garçons même si les filles ont amélioré leur position dans tous les départements ;
- le département de l'Atlantique est celui où on se rapproche plus de la parité (40% pour les filles contre 60% pour les garçons en 1992-1993 et 42% contre 58% cinq ans plus tard) ;
- le département du Mono est celui où on était le plus éloigné de la parité en 1992-1993 (27% pour les filles contre 73% pour les garçons) mais où la progression a été la plus forte (34% pour les filles et 66% pour les garçons cinq ans plus tard).





3.1.1.2. Evolution des taux bruts de scolarisation par département et par sexe et réduction des déséquilibres

Pour l'ensemble du Bénin et pour les deux sexes, le taux brut de scolarisation est passé de 41,47% en 1975 à 60,6% en 1984 pour chuter à 49,68% en 1990 avant de remonter à 59,91% en 1992. Cet indicateur a en fait suivi une progression régulière depuis les années 60, à l'exception d'un accroissement spectaculaire après 1975 et des baisses entre 1985 et 1990. Cette évolution erratique est essentiellement due à la politique d'accès de l'Ecole Nouvelle et aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette réforme.

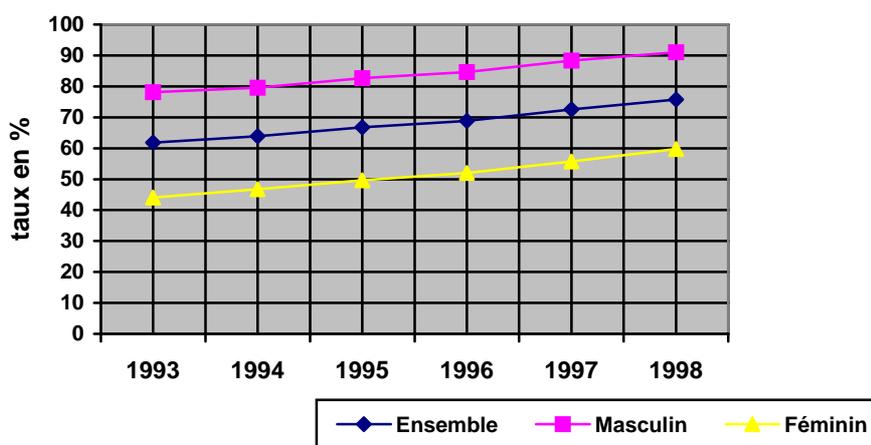
Le tableau 12 ci-après présente le détail de l'évolution des taux de scolarisation par sexe, par département et au niveau national entre 1993 et 1998. L'examen de cette évolution indique une réduction perceptible des disparités filles/garçons et régionales en matière d'accès.

Tableau 12 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe, par département et national

Département	Sexe	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Ecart 93-98
Atacora	Ensemble	39,75	41,99	45,27	48,28	52,84	59,7	19,95
	Masculin	52,84	54,75	58,62	61,72	67,38	74,38	21,54
	Féminin	24,71	27,54	30,24	33,3	36,81	43,71	19
Atlantique	Ensemble	93,1	91,72	94,36	95,51	93,76	100,01	6,91
	Masculin	110,37	108,22	109,98	110,68	107,94	113,9	3,53
	Féminin	75,49	74,96	78,44	80	79,25	85,79	10,3
Borgou	Ensemble	34,61	36,99	39,69	41,52	47,31	50,22	15,61
	Masculin	42,76	45,74	48,58	50,34	56,75	59,48	16,72
	Féminin	25,54	27,43	29,97	31,93	37,08	40,26	14,72
Mono	Ensemble	55,64	61,79	67,06	72,28	78,92	83,76	28,12
	Masculin	77,63	83,13	89,69	95,69	102,8	107,5	29,87
	Féminin	31,39	38,29	42,67	47,55	54,14	59,52	28,13
Ouémé	Ensemble	76,6	79,15	82,03	81,38	84,72	85,43	8,83
	Masculin	97,46	98,89	101,91	101,01	103,36	102,94	5,48
	Féminin	53,42	57,41	60,19	59,95	64,53	66,66	13,24
Zou	Ensemble	64,72	66,03	67,93	70,86	75,44	73,63	8,91
	Masculin	83,23	82,92	84,85	87,22	92,36	88,99	5,76
	Féminin	44,74	47,76	49,74	53,44	57,62	57,66	12,92
Bénin	Ensemble	61,81	63,83	66,76	68,84	72,53	75,78	13,97
	Masculin	78,1	79,54	82,62	84,58	88,35	91,03	12,93
	Féminin	44,03	46,8	49,64	51,97	55,71	59,71	15,68

Source : DAPS/MENRS, Cotonou, 1998

Graph 15: Evolution des taux bruts de scolarisation au Bénin

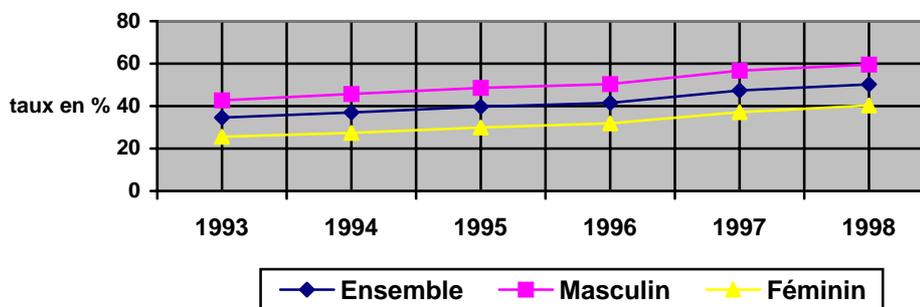


La disparité filles/garçons caractérise le taux brut de scolarisation dans tous les départements avec une nette accentuation dans les départements de l'Atacora, du Borgou et du Mono. De plus, dans ces départements, le niveau est beaucoup plus faible que dans les trois autres départements.

Le département du Borgou est celui où le taux était le plus faible en 1993 (tableau 12) soit 34,61% pour les deux sexes, 42,76% pour les garçons et 25,54% pour les filles. Entre 1993 et 1998, la

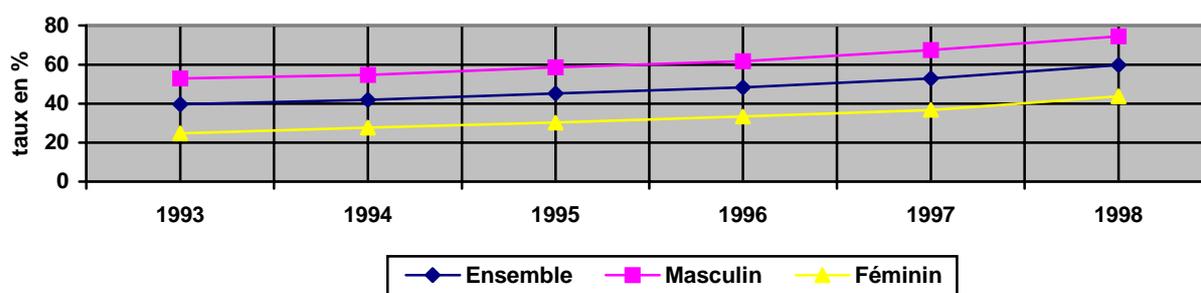
scolarisation a progressé de façon fantastique (tableau 12 et graphique 16) avec renversement de tendance, le taux brut de scolarisation des filles ayant dépassé celui des garçons.

Graph 16: Evolution des taux bruts de scolarisation dans le Borgou



En 1993, le taux était à 39,75% pour les deux sexes dans l'Atacora et respectivement à 52,84% et à 24,71% pour les garçons et les filles. Même s'il y a eu au cours de la période une progression pour les deux sexes, on note que cette progression a été plus forte pour les garçons que pour les filles (tableau 12 et graphique 16) ce qui n'est pas de nature à aller vers une réduction du déséquilibre en faveur des filles. Ce département partage avec celui du Mono la particularité de ne pas suivre le mouvement général de réduction de la disparité d'accès filles/garçons observé au niveau national.

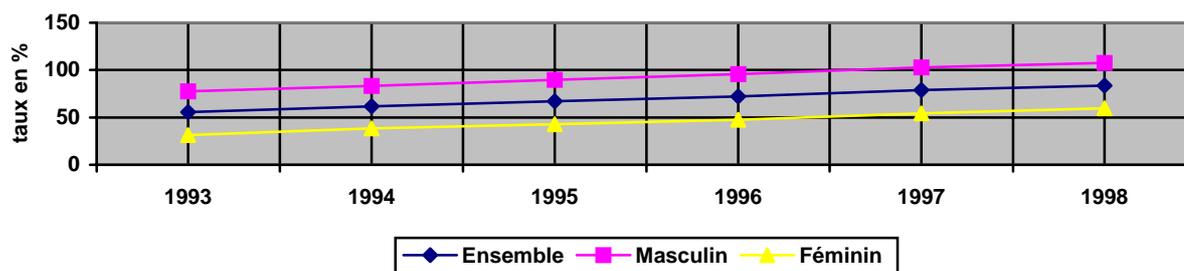
Graph 17: Evolution des taux bruts de scolarisation dans l'Atacora



Partis d'un niveau général légèrement plus faible que les moyennes nationales en 1993, les taux bruts de scolarisation du département du Mono ont atteint et même dépassé en partie les moyennes nationales en 1998 (tableau 12, graphique 18).

Dans le département du Mono, entre 1993 et 1998, cet indicateur a connu la plus forte progression du Bénin pour les deux sexes (écart de 28,11%) et pour les garçons (29,87%) tandis que pour les filles, le Mono vient en deuxième position après l'Atacora avec un écart positif de 28,13%.

Graph 18: Evolution des taux bruts de scolarisation dans le Mono



3.1.2 L'enseignement secondaire général

La variation des effectifs des élèves des deux sexes des établissements d'enseignement secondaire général public et privé au niveau national et dans les départements a été étudiée dans la section précédente. L'examen de cette variation par sexe, par département et au niveau national peut se faire grâce au tableau 13 ci-après, en particulier au moyen de la dernière colonne. La principale tendance, est qu'au niveau national et dans tous les départements, les effectifs d'élèves filles ont augmenté à un rythme plus rapide que celui des effectifs d'élèves garçons entre les années scolaires 1995-1996 et 1997-1998. Cette tendance a été plus forte dans l'Atacora (58,29% pour les filles et 45,5% pour les garçons) suivi du Borgou (52,67% contre 41,39%) du Mono (52,53% contre 44,19%), du Zou (44,69% contre 26,51%) du l'Ouémé (30,64% contre 30,76) et de l'Atlantique (26,82% contre 22,82%), la moyenne au niveau national étnat de 35,03% pour les filles et de 30,41% pour les garçons.

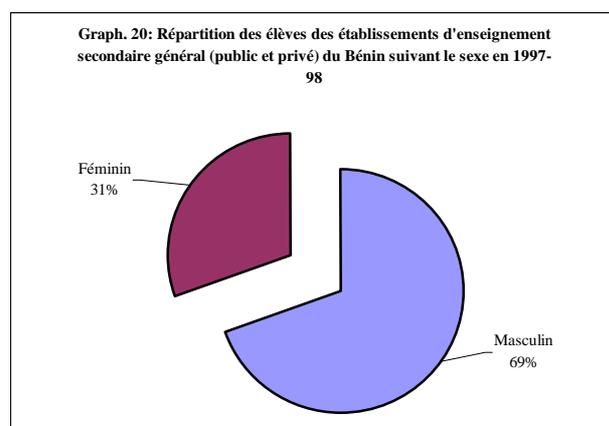
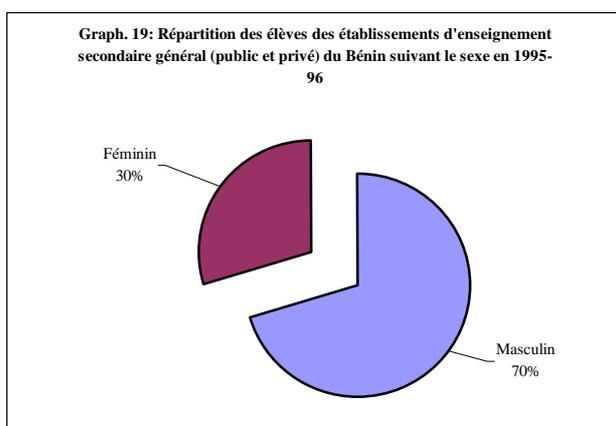
Département	Sexe	Total			Variation en %
		1995-1996	1996-1997	1997-1998	
	Total	7010	8131	10381	48.09
Atacora	Masculin	5593	6415	8138	45.50
	Féminin	1417	1716	2243	58.29
	Total	48197	53833	59905	24.29
Atlantique	Masculin	30398	33745	37333	22.81
	Féminin	17799	20088	22572	26.82
	Total	13383	15485	19320	44.36
Borgou	Masculin	9857	11358	13937	41.39
	Féminin	3526	4127	5383	52.67
	Total	12891	15428	18797	45.81
Mono	Masculin	10380	12307	14967	44.19
	Féminin	2511	3121	3830	52.53
	Total	27128	31237	34957	28.86
Ouémé	Masculin	18652	21476	23872	27.99
	Féminin	8476	9761	11085	30.78
	Total	19647	22021	25666	30.64
Zou	Masculin	15187	16710	19213	26.51
	Féminin	4460	5311	6453	44.69
	Total	128256	146135	169026	31.79
Bénin	Masculin	90067	102011	117460	30.41
	Féminin	38189	44124	51566	35.03

Source: Direction de l'Enseignement Secondaire

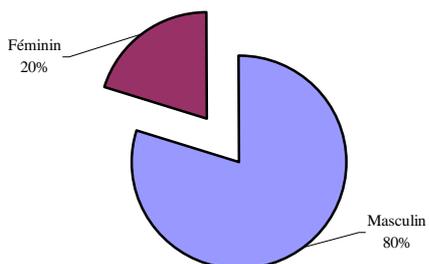
Les graphiques 19 à 32 sont présentés ci-après pour apprécier, au niveau du Bénin et de chaque département la réduction des disparités filles-garçons dans l'accès à l'enseignement secondaire général sur la courte période 1995-1996 à 1997-1998.

Grâce à ces graphiques qui n'ont pas besoin de commentaire particulier, on note ce qui suit :

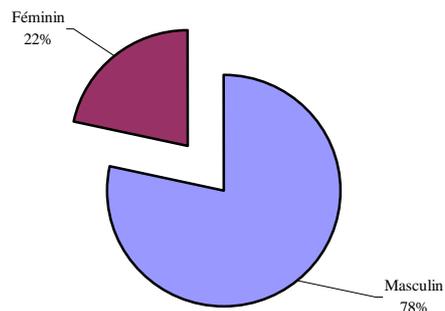
- au niveau national, l'effectif des filles est passé de 30% à 31% de l'effectif total ;
- dans l'Atacora, il est passé de 20% à 22% ;
- dans l'Atlantique, il est passé de 37% à 38% ;
- dans le Borgou, il est passé de 26% à 28% ;
- dans le Mono, il est passé de 19% à 20% ;
- dans l'Ouémé, il est passé de 31% à 32% ;
- dans le Zou, il est passé de 23% à 25%.



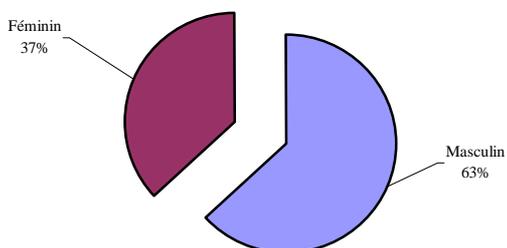
Graph.21: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atacora suivant le sexe en 1995-96



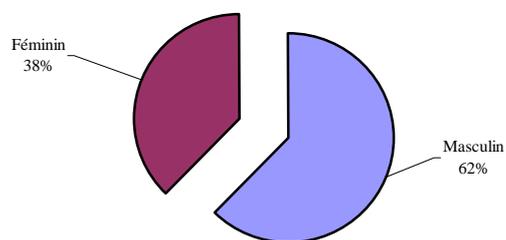
Graph. 22: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atacora suivant le sexe en 1997-98



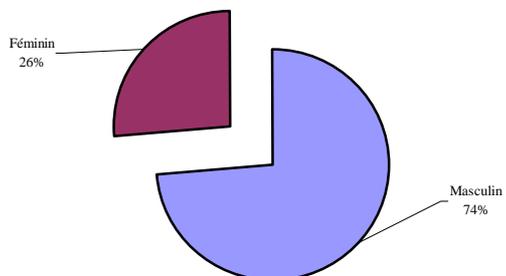
Graph. 23: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atlantique suivant le sexe en 1995-96



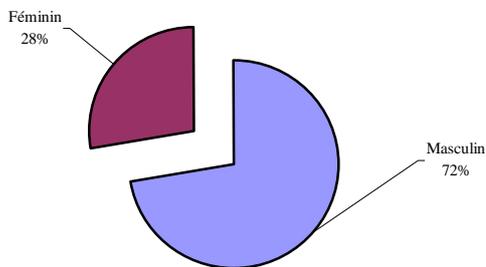
Graph. 24: Evolution des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atlantique suivant le sexe en 1997-98



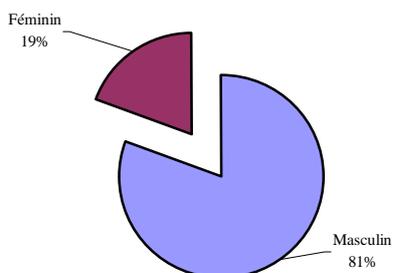
Graph. 25: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Borgou suivant le sexe en 1995-96



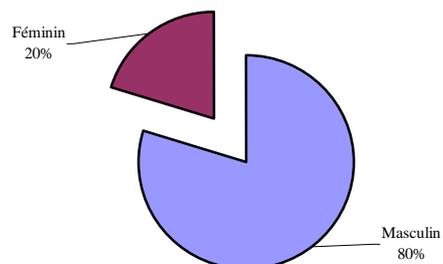
Graph. 26: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Borgou suivant le sexe en 1997-98

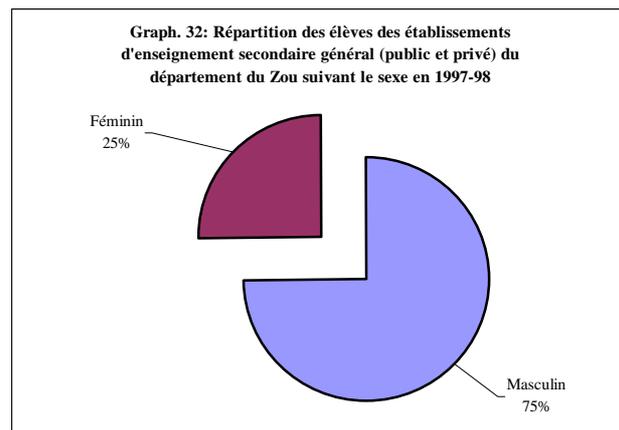
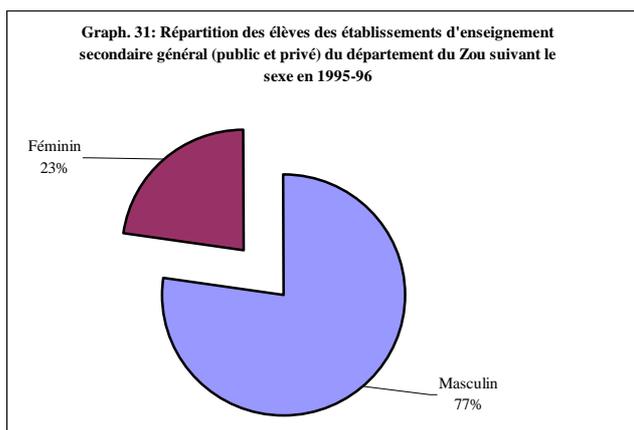
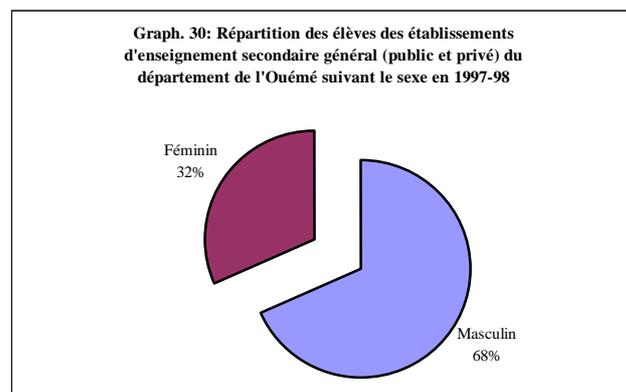
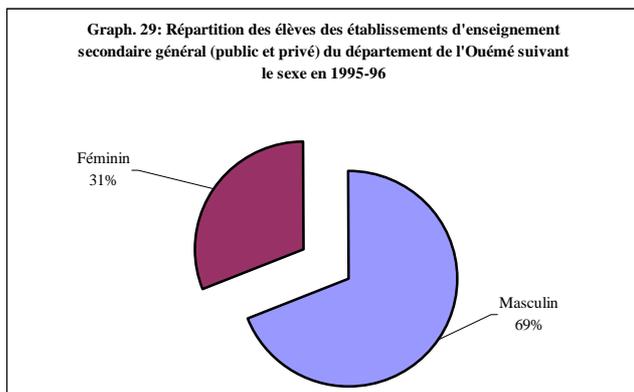


Graph. 27: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Mono suivant le sexe en 1995-96



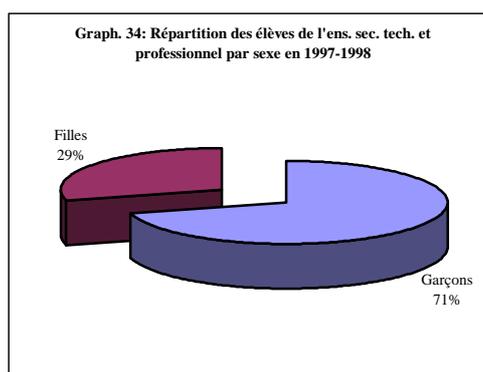
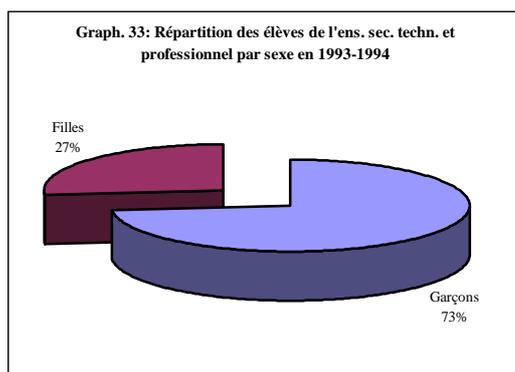
Graph. 28: Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Mono suivant le sexe en 1997-98





3.1.3. L'enseignement secondaire technique et professionnel

Comme permettent de le visualiser les graphiques 33 et 34 ci-après, portant répartition des élèves par sexe en 1993 – 1994 et 1997 – 1998, les filles qui représentaient 27 % de l'effectif des élèves de l'enseignement technique et professionnel en 1993 – 1994 en représentent 29 % en 1997 – 1998.



3.2. Les obstacles

La mise en œuvre de cette innovation a connu un certain nombre de difficultés dont les plus marquantes sont :

- la réticence de certains Directeurs à inscrire les filles arguant le fait que la mesure d'exonération crée un déficit dans le budget de fonctionnement de leur école
- l'attitude hostile des garçons qui estiment que la mesure est discriminatoire.

Notons par ailleurs que cette mesure a entraîné des effectifs pléthoriques, en particulier dans les classes de C.I., ce qui pose du coup le problème de manque d'infrastructures d'accueil.

De même, la création des foyers de jeunes filles suscite bien des interrogations quant à leur mode de gestion. En effet, ces foyers sont créés pour être gérés par les communautés à la base avec des ressources propres. Ces communautés qui éprouvent déjà des difficultés pour scolariser leurs enfants se voient accablées d'une nouvelle charge à laquelle elles n'étaient pas préparées ; elles se voient confier une nouvelle responsabilité dont elles perçoivent mal l'utilité ou la pertinence.

Quelles leçons tirer de la mise en œuvre de cette innovation ?

3.3. Les leçons tirées

La première leçon à tirer de cette expérience est que la mesure d'exonération est efficace. Efficace parce qu'elle a permis non seulement d'améliorer le taux de scolarisation des filles mais aussi parce qu'elle a contribué à réduire la disparité filles/garçons, comme l'indiquent les tableaux 6, 7, et 9 et les graphiques 11 à 53 de la présente étude.

La deuxième leçon est qu'il faudra étudier la possibilité d'étendre la mesure d'exonération aux zones urbaines au profit des couches défavorisées et même généraliser la mesure jusqu'au secondaire tout en renforçant les capacités d'accueil. Ensuite, il convient d'accompagner cette initiative par des mesures alternatives telles que :

- le versement d'une subvention pour compenser le manque à gagner des établissements,
- la distribution des fournitures scolaires ou la réduction de leur coût d'acquisition,
- la généralisation d'internats et de cantines en milieu rural,
- la distribution de fournitures et d'uniformes aux jeunes filles.

Enfin, la sensibilisation des communautés à l'utilité et à la pertinence des foyers de jeunes filles pourrait les amener à se préoccuper davantage de la prise en charge des foyers comme souhaité par le Gouvernement. Ainsi, pourra-t-on régler définitivement le problème d'hébergement qui constitue l'un des obstacles majeurs à la scolarisation en général et à celle des filles en particulier.

B - EDUCATION ET COMMUNAUTE

1. Contexte et problématique

Le projet Education et Communauté (EDUCOM) est l'un des deux projets du programme Education, l'un des volets sectoriels du programme de coopération entre le Bénin et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au cours de la période 1994-1998.

EDUCOM a été conçue et mise en œuvre dans un contexte national marqué entre autres questions, par des préoccupations majeures dans le domaine de l'éducation (Supra Première partie ; 2.2. Orientations de la politique sectorielle et réforme du système éducatif).

Les indicateurs présentés dans la première partie de ce rapport montrent à souhait une augmentation des effectifs scolaires et une amélioration régulière du taux de scolarisation depuis le début de la décennie, traduisant ainsi une réelle progression en termes d'accès. Des initiatives ont été également prises en vue d'une plus grande équité (exonération de contributions scolaires au bénéfice des filles en zones rurales ...) et qui ont induit une augmentation du nombre et du pourcentage de filles nouvellement inscrites dans les écoles.

Malgré ces progrès, d'énormes problèmes subsistent. Les disparités d'accès sont plus ou moins importantes entre filles et garçons, entre milieux rural et urbain, entre régions, entre populations pauvres et non pauvres. A peine plus du tiers des élèves sont des filles. De plus, les taux de redoublement et d'abandon sont plus élevés pour les filles que les garçons. Au plan de la qualité, il a été observé que l'école primaire développe peu l'esprit critique, innovateur ou entrepreneurial des enfants et des adolescents. Elle ne leur fournit pas les outils nécessaires pour contribuer à l'amélioration efficiente de leur milieu de vie. De plus, l'enfant béninois évolue dans un système éducatif où s'exercent différentes composantes (éducation familiale, scolaire, traditionnelle, religieuse...) peu articulées entre elles : l'enfant se trouve par conséquent tiraillé entre des méthodes, des pratiques et des valeurs hétérogènes.

Enfin, peu d'alternatives éducatives sont expérimentées pour réduire la rupture entre l'école et le milieu, l'inadéquation entre l'éducation et les besoins ou problèmes vécus par les populations et promouvoir un développement adéquat des capacités des enfants dans une société en mutation. Le statut de la femme et l'image de son rôle maintiennent nombre de filles hors de l'école.

2. Objectifs

Le projet EDUCOM vise les objectifs ci-après :

- promouvoir la scolarisation en général, celle des filles en particulier pour que le taux de scolarisation augmente de 25 à 40 % dans les zones couvertes par le projet ;
- promouvoir des projets d'éducation communautaire en faveur de 30 % des jeunes filles âgées de 11 à 15 ans non scolarisées ou déscolarisées ;
- assurer la prise en charge d'au moins 50 % des enfants de moins de 6 ans dans les villages du projet ;
- assurer la formation de 50 femmes par village chaque année en activités génératrices de revenus et pour des plans d'actions collectives.

3. Cadre géographique

Ce projet a été exécuté dans les sous-préfectures de Kétou (département de l'Ouémé), de Klouékanmé (département du Mono), de Djidja (département du Zou), de Bembèrèkè et de Sinendé (département du Borgou) et de la circonscription urbaine de Djougou (département de l'Atacora). Au total 103 villages réunissant plus de 260.000 habitants de 5 des 6 départements du Bénin ont été impliqués dans la mise en œuvre de ce projet.

4. Description

4.1. Au départ , une recherche-action

Avant d'examiner les activités exécutées, les résultats obtenus et leurs impacts, il convient de faire un rapide historique de ce projet. En effet, partant du constat des contre-performances du système scolaire et de la marginalisation des filles dans l'éducation formelle, le Ministère de l'Education Nationale, en partenariat avec l'UNICEF, et ce en préparation du programme quinquennal de coopération 1994-1998 de cette Agence avec le Bénin, a fait réaliser une recherche-action intitulée « Implication des communautés dans une expérience d'éducation non formelle des filles en milieu rural ». Cette recherche a été conduite par une équipe pluridisciplinaire (agronome, économiste et agro-économiste, planificateurs en éducation, sociologue et spécialiste du développement communautaire) dénommée Groupe de recherche et d'études pour le développement économique et social (GREDES) sous la coordination du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST).

Elle s'est fixée comme objectif de mettre en place, en harmonie avec les communautés concernées une formation concertée et susceptible d'améliorer le niveau et le mode de vie des femmes des zones rurales.

L'attention a été portée sur une tranche d'âge : celle des filles de 8 à 15 ans non scolarisées ou déscolarisées. Deux cents (200) filles de cette tranche d'âge représentant 15% à 20% de la population ont ainsi été retenues dans deux villages de la sous-préfecture de Bembèrèkè et dans deux villages de la sous-préfecture de Kétou pour la réalisation du projet, après de longues et patientes discussions avec tous les partenaires de la communauté concernée : mères, pères et les filles elles-mêmes, dans le respect de la logique des mouvements de développement global des localités, en tenant grand compte des besoins exprimés par les populations.

A terme, l'expérience devrait améliorer la capacité des filles à se prendre elles-mêmes en charge et à contribuer au développement socio-économique du milieu dans lequel elles vivent. Comme autre résultat spécifique attendu de cette innovation éducative, la mise en place d'une stratégie appropriée d'éducation des filles devant inspirer le système formel qui exercera alors beaucoup plus d'attraits à l'égard des filles.

Au moyen d'une approche participative pratiquée dès le début et qui a privilégié la mise en confiance des communautés, à travers un dialogue permanent, l'identification des contraintes à la scolarisation des filles dans le milieu et l'expression des besoins en formation des adolescentes ont été effectives.

Pour asseoir le projet, leaders d'opinion, chefs religieux, parents, responsables de services administratifs (Centre de santé, sous-préfecture, centre

d'alphabétisation, circonscription scolaire, développement rural, écoles, centre de promotion sociale etc...) ont été visités et écoutés par les équipes des chercheurs.

Les diverses réactions manifestées par les populations au cours des nombreuses assemblées de restitution ont permis de prendre en compte leurs préoccupations communes.

Plusieurs séances de concertation dans le cadre d'un dialogue permanent avec les populations ont permis de classer par ordre de priorité les besoins d'éducation recensés et d'identifier les sites devant servir de lieux de formation. Tout comme ont été choisies à ces occasions les personnes-ressources devant assurer l'animation pédagogique de la formation des filles.

C'est aussi au cours des séances de concertation qu'a été dégagée une hiérarchie formelle des besoins, en relation étroite avec les réalités objectives et subjectives du milieu.

Les domaines de formation admis comme prioritaires ont reçu un contenu et les modalités pratiques du montage et du déroulement des modules (jours, horaires) ont été fixées avec la participation des filles, des parents et des personnes-ressources des sous-préfectures et des villages.

A Bembèrèkè, les domaines de formation souhaités pour les filles sont, dans l'ordre :

- les arts ménagers (démonstrations culinaires)
- l'éducation pour la santé
- la puériculture
- l'alphabétisation en baatonu (langue du milieu)
- les activités génératrices de revenus (couture, tresse, coiffure, tricotage)
- l'éducation civique et morale.

A Kétou, les souhaits ont été semblables à ceux exprimés à Bembèrèkè mais l'ordre n'est pas le même puisqu'il s'établit de la manière suivante :

- les activités génératrices de revenus (fabrication de pain, friandises-confiseries, fabrication de gari),
- les arts ménagers,
- l'éducation pour la santé,
- la puériculture,
- l'éducation civique et morale
- l'alphabétisation en nagot (langue du milieu),
- le tricotage.

Tous les horaires ont été établis par les communautés elles-mêmes. Aussi les emplois du temps, prenant en compte les contraintes et les disponibilités des parents et des personnes-ressources, varient-ils selon les deux sous-préfectures et selon chacun des quatre villages retenus.

Le recrutement des formateurs a été fait parmi les membres des corps de métier existant dans les localités et les structures organisées des services publics. Là où la compétence souhaitée est inexistante, l'équipe de chercheurs a fait appel à des personnes-ressources extérieures à la communauté. Ce fut le cas de Mowodani dans la sous-préfecture de Kétou pour la fabrication du gari.

Parfois, les membres de l'équipe ont dû recevoir des cours accélérés dans le domaine concerné puis ont réinvesti ces connaissances en formant des personnes-ressources : c'est le cas pour la fabrication du pain, du savon et de la confiserie.

Animateurs des centres de santé, de promotion sociale et du développement rural ont été impliqués dans l'encadrement des filles pour des modules relevant de leur domaine respectif. Vingt-cinq (25) formateurs, pour la plupart des praticiens (personnel de santé, couturières, agents de développement rural, agents d'alphabétisation et femmes ou hommes disposant d'un savoir – faire certain) ont été impliqués dans l'expérience.

Le recrutement des jeunes filles a été laissé aux bons soins des communautés qui ont parfois sollicité l'appui des membres de l'équipe de recherche, comme secrétaire ou comme force de pression pour éviter des frustrations.

Dans chaque sous-préfecture, une chargée d'animation assure le suivi quotidien et coordonne les interventions des différents formateurs sur le double plan de la gestion administrative et de la pédagogie.

Pour coordonner l'animation et les activités pédagogiques, chacun des quatre villages retenus pour l'expérience a élu et mis en place un comité de suivi dont l'effectif varie entre 7 et 13 membres.

Exclusivement composé des membres de la communauté pour la plupart des leaders d'opinion (chef de village, conseillers locaux, notables, personnalités influentes), ce comité est doté d'un bureau de 3 à 7 membres dont nécessairement des femmes.

Son rôle est multiple, car il est chargé entre autres choses, de :

- recruter les apprenantes ;
- doter le centre d'espaces d'apprentissage et de stockage ;
- organiser l'investissement humain pour la mise en place de certains outils d'apprentissage ;
- veiller à l'assiduité des apprenantes ;
- visiter fréquemment le centre afin de prodiguer des conseils aux filles en vue de leur permettre d'éviter les mauvais comportements éventuels⁴.

4.2. Formulation de la démarche et extension géographique

4.2.1. Extension géographique et pertinence par rapport à la réforme du système éducatif national

Malgré les difficultés inhérentes à toute entreprise de ce genre, les résultats obtenus par les acteurs impliqués dans cette recherche-action (communautés, chercheurs, agents de développement...) ont été suffisamment positifs et convaincants pour amener le Ministère de l'Éducation Nationale et l'UNICEF à étendre le projet à 103 villages dans 5 des 6 départements du Bénin comme mentionné plus haut.

⁴ UNICEF : Faire Ensemble : une expérience d'éducation non formelle des filles en milieu rural au Bénin. Cotonou, 1994.

Le projet Education et Communauté (EDUCOM) s'est inscrit à partir de 1994 dans le cadre de la réforme du système éducatif. Grâce à l'expérience et au savoir acquis au cours de la recherche-action, à savoir que ni l'éducation familiale et les autres composantes de l'éducation non formelle, ni l'école primaire ne répondent véritablement aux besoins des individus, de la communauté ou de l'économie, les partenaires impliqués dans le projet EDUCOM ont affiné les stratégies qui se sont révélées pertinentes afin que, grâce à une approche communautaire, EDUCOM réponde effectivement aux besoins éducatifs des acteurs/bénéficiaires, en particulier les besoins éducatifs des filles et des femmes, par l'instauration d'une nouvelle relation entre l'école et la communauté.

4.2.2. Formalisation de la démarche

Les trois stratégies mises en œuvre en priorité sont : participation communautaire à toutes les étapes (diagnostics communautaires, élaboration de micro-plans et signature de contrats de partenariat ; collaboration intersectorielle pour un renforcement des capacités des agents de développement du milieu et le suivi des activités au niveau communautaire et traitement global des besoins éducatifs (formels et non formels).

A ces stratégies centrales, il convient d'ajouter quelques principes essentiels qui ont guidé la mise en œuvre de EDUCOM à savoir :

- la nécessité de garder à l'esprit une vision globale de la problématique du développement, l'éducation n'étant qu'une porte d'entrée ;
- le souci de contribuer à la promotion des ressources locales des zones bénéficiaires du projet par leur mobilisation pour un développement endogène ;
- l'obligation de résultats aux termes de changement de comportement ;
- l'habilitation des acteurs à tous les niveaux pour un partage des responsabilités et le renforcement des capacités des communautés ;
- le souci de pérennisation des acquis, ce qui suppose un choix réfléchi des activités à mettre en œuvre.

Cette démarche et les objectifs énoncés plus haut se fondent sur quelques unes des grandes orientations définies à Jomtien, à savoir :

- une vision élargie de l'éducation en prenant dans les zones où est implanté le projet à la fois l'éducation des enfants au sein de l'école, les besoins d'apprentissage des adolescentes (déscolarisées ou non scolarisées) et des femmes ainsi que les autres besoins éducatifs exprimés par les communautés ;
- la priorité aux filles et aux femmes, par la promotion de l'équité dans les inscriptions des enfants à l'école (50% pour chacun des sexes) et un accent sur le maintien des filles dans le système éducatif ;
- le renforcement des partenariats : collaboration entre les différents secteurs, engagement effectif des communautés dans la résolution des problèmes d'éducation du milieu ;
- la nécessité d'impliquer les communautés des zones concernées au processus de satisfaction de leurs besoins éducatifs : c'est à dire développer en leur sein des capacités d'analyse et de résolution de problèmes ainsi que des capacités d'administration et de gestion.

4.3. Mise en œuvre

4.3.1. Critères de choix des localités d'accueil du projet

A partir de Mars 1994, EDUCOM s'est installé dans les trois départements où les taux de scolarisation en général et ceux des filles en particulier sont les plus bas à savoir l'Atacora, le Borgou et le Mono. Ont été retenues dans ces départements quelques unes des sous-préfectures enregistrant les indicateurs les plus faibles en matière d'accès, en raison principalement d'importantes contraintes socio-culturelles à la scolarisation en général à celle des filles en particulier. En effet, les diagnostics réalisés ont révélé que la moyenne des taux de scolarisation bruts dans les localités directement impliquées était de 34,2% pour les deux sexes et de 19,4% pour les filles.

Les critères de choix des villages bénéficiaires à l'intérieur des sous-préfectures retenues sont les suivants : homogénéité linguistique des groupes de populations ; existence d'un minimum d'organisation administrative, d'une école primaire d'au moins trois classes, de quelques organisations paysannes (groupements féminins, tontines, associations de parents d'élèves ...) ; engagement des communautés.

4.3.2. Processus d'implication des communautés

4.3.2.1. Recrutement et formation des médiatrices communautaires

Les chargées d'animation appelées médiatrices communautaires ont à la fois un rôle d'appui à la mise en œuvre, de suivi et de contrôle sur le terrain. Elles sont au total 17 jeunes femmes ayant le niveau de maîtrise en sciences sociales. De façon spécifique, les médiatrices sont chargées :

- d'assurer la médiation entre les acteurs du projet (cellule nationale, comité sous-préfectoral, conseils locaux, communautés et autres personnes ou groupes) à travers un dialogue permanent ;
- de coordonner les activités du projet et les interventions des différents partenaires au sein de celles-ci ;
- de mettre en œuvre un processus d'animation et d'éducation auprès des communautés, en les aidant à identifier les problèmes, à prendre conscience de leurs besoins, à les exprimer et à rechercher des approches de solution ainsi qu'en leur apportant des informations appropriées ;
- d'aider à identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des activités du projet, au sein de la communauté et en dehors, en particulier en mettant les communautés en contact avec les différents services ;
- d'assurer le suivi de toutes les activités entreprises dans le cadre du projet et d'en rendre compte ;
- de mettre en place, en collaboration avec tous les acteurs du projet, des mécanismes de pérennisation des actions et activités.

Recrutées par des jurys au sein desquels siègent les représentants des communautés, en particulier des femmes membres des conseils locaux et des membres des comités sous-préfectoraux, elles doivent être locutrices des langues principales parlées dans les localités où elles interviennent et accepter de résider dans ces localités, au milieu des populations bénéficiaires/acteurs.

Leur formation est assurée grâce à des séjours au sein de projets ou de structures nationales et étrangères (Mali, Togo, Tunisie ...) ayant développé une

expertise pertinente en développement communautaire avec un accent particulier sur les problèmes éducatifs.

4.3.2.2. *Les Comités sous-préfectoraux*

Les comités sous préfectoraux sont les organes de mise en œuvre de EDUCOM au niveau de la sous-préfecture. Présidés par le sous-préfet, ils regroupent les responsables des services publics déconcentrés de l'Administration (Education, Affaires sociales, Santé, Développement rural, Sécurité, Alphabétisation ...) de même que certaines organisations de la société civile. Des structures de gestion du développement de la sous-préfecture, sous la coordination du comité sous-préfectoral, assurent les fonctions de formation et d'appui de proximité pour la mise en œuvre de EDUCOM. La Cellule Nationale de Suivi et l'UNICEF leur apportent un appui logistique et en formation pour mener ces activités.

4.3.2.3. *Les Conseils locaux*

Le premier niveau opérationnel de EDUCOM est le village au sein duquel est élu un Conseil local de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet. Les conseils locaux constituent les structures de pérennisation du projet et bénéficient à ce titre de renforcement continu à travers des formations sur l'animation des communautés, la conduite de réunion, la gestion, la micro-planification...

Pour être élus membres des Conseils locaux, les postulants doivent :

- résider dans le village,
- être reconnus par la communauté comme étant actifs dans le milieu, capables de mobiliser les populations autour des activités du village et de prendre des initiatives pour son développement,
- être disponibles,
- avoir une bonne moralité,
- s'engager à s'alphabétiser s'ils ne le sont pas déjà.

Lors des élections, les communautés doivent veiller à la représentation :

- de tous les hameaux,
- de l'école par le directeur ou un enseignant de même qu'un ou plusieurs membres de l'Association des parents d'élèves,
- des autorités du village,
- de tous les groupes sociaux (hommes, femmes, jeunes).

Un Conseil local comprend entre 9 et 13 membres dont au moins 3 femmes.

En tant que représentants de la communauté, les membres des Conseils locaux ne doivent pas se substituer à elle. Le Conseil local a un rôle de médiation entre les populations et les autres acteurs et organes de gestion du projet EDUCOM. Le Conseil local :

- sensibilise, organise et mobilise la communauté pour la résolution des problèmes de développement,
- appuie des groupements de femmes et de jeunes filles de la localité.

4.3.2.4. *La Cellule nationale de suivi*

Créée par un arrêté du Ministre de l'Education Nationale et présidée par le Directeur de l'Enseignement Primaire (DEP), la Cellule nationale de suivi est une structure interministérielle qui travaille avec les Ministères concernés (Education nationale, Santé, Protection sociale et Famille, Développement rural, Culture et communication) qui y ont délégué chacun des représentants, les Agences des Nations Unies et l'Administrateur du programme Education au sein de l'UNICEF qui en est également membre. Cette Cellule a des fonctions d'orientation, d'élaboration de divers documents de travail et de formation. Elle assure également la supervision des activités menées par les Comités sous-préfectoraux et les Conseils locaux auxquels elle apporte appui et conseil lors des tournées mensuelles. Elle est enfin chargée de promouvoir la collaboration intersectorielle à tous les niveaux du projet par une amélioration des prestations des services publics au profit des communautés acteurs et bénéficiaires des interventions de EDUCOM.

4.3.2.5. Des études du milieu au diagnostic participatif

L'intervention de EDUCOM dans un village commençait par la réalisation d'une étude du milieu. Le niveau de participation des communautés à la réalisation de ces études ayant été jugé peu satisfaisant, on est passé à la réalisation de diagnostic communautaire suivi de formations en micro-planification, élaboration de micro-plans par les communautés et de contrat de partenariat avec le village.

4.3.3. Le contrat de partenariat, clé de voûte de l'expérience

Le contrat de partenariat, ci-après présenté en annexe, constitue la pièce maîtresse de l'expérience et toutes les activités menées dans le cadre du projet font partie des différents volets de ce contrat.

Négocié et élaboré avec les communautés au cours d'assemblées villageoises et de discussion avec les différentes structures organisées du village, le contrat de partenariat matérialise l'engagement des communautés représentées par le Conseil local (CL), le Comité sous-préfectoral (CSP) et l'administration centrale de EDUCOM représenté par le Directeur de l'Enseignement Primaire. Il est annuel et renouvelable après évaluation.

Les Conseils locaux, les Comités sous-préfectoraux et la Cellule Nationale, mis en place dès le démarrage du projet, sont responsables chacun en ce qui le concerne de la gestion, du suivi et de l'évaluation des activités EDUCOM. Des réunions périodiques et des ateliers de formation et/ou d'évaluation permettent aux membres de ces instances de conduire et de suivre les activités.

Les Comités sous-préfectoraux procèdent chaque année au cours des ateliers à l'évaluation des activités du semestre et de l'année qui échoit et à la planification des activités de l'année nouvelle. Ils ont élaboré en atelier une charte de bonne conduite.

La Cellule Nationale élabore chaque année aussi son plan d'action.

Le rôle des médiatrices est ici très important. Cheville ouvrière dans le mécanisme d'animation et de gestion du projet, elles assurent la médiation entre les acteurs des divers niveaux (national, sous-préfectoral et local) grâce à leur formation initiale mais surtout grâce aux rencontres qu'elles ont :

- presque au quotidien avec le niveau opérationnel (CSP, CL et groupes organisés ciblés) ;
- trimestriellement avec la Cellule Nationale.

Ces rencontres sous forme d'ateliers de 2 à 3 jours sont des occasions pour échanger les expériences en évaluant les activités (points forts, points faibles, remédiation...) et pour renforcer leurs capacités par un volet formation ou recyclage (micro-planification, andragogie participative, gestion financière et administrative, genre et développement...).

Alors que le premier article du contrat indique le cadre conceptuel du partenariat à savoir la participation communautaire en vue d'actions durables et reproductibles par les communautés elles-mêmes, l'article 2 précise les domaines d'intervention du projet à savoir éducation et formation, équipement et crédit.

L'article 3 détaille les diverses activités éducatives et de formations au bénéfice de l'ensemble de la communauté (enfants, adolescentes et femmes, agents et relais communautaires).

L'article 4 détaille dans un tableau les responsabilités de chacune des parties pour la mise en œuvre des activités éducatives et de formation.

Grâce à l'article 5, on observe que le volet n°2 retient comme équipement des tables-bancs et autres mobiliers scolaires, des matériels didactiques et de formation.

Il est complété par un tableau où sont consignées les responsabilités et obligations de l'administration du projet, du comité sous-préfectoral et de la communauté villageoise en matière du financement, de la fabrication et de l'utilisation de ces équipements.

A l'instar des articles 4 et 5, l'article 6 relatif aux crédits aux femmes précise dans un tableau les responsabilités et obligations de chaque partie prenante dans cette activité.

Il est intéressant d'analyser l'engagement des communautés tel qu'il est inscrit dans la dernière colonne des tableaux figurant aux articles 4, 5 et 6.

Dans le domaine des activités éducatives et de formation, les communautés s'engagent à participer aux activités de promotion de la scolarisation des filles et à veiller à la parité garçons/filles lors de l'inscription des enfants en première année de l'école primaire.

En contrepartie de l'équipement des écoles ou mobilier scolaire et matériel didactique par le projet, la communauté (CL, APE, enseignants...) s'engage entre autres choses à veiller au maintien des enfants en particulier, les filles dans le système scolaire, à entretenir le mobilier, à fournir la main d'œuvre indispensable aux travaux communautaires nécessaires à la bonne marche du projet.

5. Analyse

5.1. Résultats obtenus, et difficultés rencontrées et perspectives

Au total, parmi les activités menées, on peut retenir pour l'essentiel :

- l'établissement et la mise en œuvre de contrat de partenariat concernant la formation dans l'école et hors de l'école,
- le recyclage et la sensibilisation des inspecteurs et conseillers pédagogiques,
- le recyclage des enseignants sur leurs responsabilités dans l'éducation des filles,
- l'amélioration des conditions de travail (tables-bancs, citernes, latrines et matériel didactique),
- l'intégration école communauté
- fiche de suivi scolaire dans toutes les écoles,
- introduction des langues nationales dans certaines écoles relevant du projet,
- dynamisation des APE (Association des Parents d'Elèves),
- formation de matrones, de secouristes et de mères animatrices,
- formation à un métier pour jeunes filles non scolarisées ou descolarisées,
- appui aux activités génératrices de revenus de femmes (crédits, formation en gestion, alphabétisation).

Après quatre années de mise en œuvre, les résultats ci-après ont été obtenus, avec un impact visible⁵ : les effectifs scolaires dans les trente écoles où le projet a été implanté ont augmenté en quatre années de 35% pour les garçons et ont doublé pour les filles ; l'engagement des communautés par rapport aux questions d'éducation et en

⁵ UNICEF : Programme d'appui au développement Social. Programme de Coopération Bénin – UNICEF 1999-2003. Cotonou, Novembre 1998.

particulier par rapport à l'école, est devenu important ; les innovations pédagogiques introduites comme celles de la fiche de suivi scolaire ou du système « fille pour fille » (sorte de parrainage des écolières débutantes par des aînées de la même école) commencent à aller au-delà de la zone couverte par le projet et à s'intégrer dans le réseau national pour l'éducation des filles ; la proportion de femmes dans l'ensemble des organes de gestion au niveau communautaire est supérieure au tiers des membres.

Les principales difficultés sont liées à l'insuffisance d'infrastructures et d'enseignants qualifiés pour faire face à l'augmentation massive d'élèves, à la faible motivation des femmes qui ne voient pas souvent l'utilité de l'alphabétisation, et aux difficultés pour amener les différents formateurs à des changements de comportement.

Toutefois, ces difficultés sont insignifiantes, eu égard à l'ampleur des résultats obtenus et à celle de leur impact, résultats et impact qui ont conduit l'UNICEF et le Gouvernement à formuler au profit des populations pour la période 1999-2003 deux nouveaux programmes destinés à renforcer et à développer de façon durable les acquis de EDUCOM ; il s'agit du programme d'*Appui au développement communautaire* d'un coût total de \$ US 7.123.000 et du programme d'*Appui au développement social* d'un coût total de \$ US 2.540.000. Au nombre des objectifs poursuivis par ces programmes figure la poursuite de l'intégration des innovations pédagogiques du projet EDUCOM dans le système éducatif formel.

5.2. Raisons du succès et enseignements tirés

Au nombre des facteurs qui ont contribué à l'obtention des résultats ci-dessus mentionnés, on peut citer les éléments ci-après :

- Mise en confiance et la motivation des populations.
- Formation tenant compte des besoins des populations ainsi que de leurs disponibilités et contraintes.
- Formateurs choisis dans les corps de métier existant dans le milieu et les structures organisées.
- Fiche de Suivi scolaire
- Système «filles pour filles»
- Investissements humains pour mise en place de certains outils d'apprentissage.
- Sensibilisation et conseils aux filles.

Les enseignements tirés de cette expérience peuvent être résumés comme suit :

- nécessité de démarrer les innovations sociales en général et les innovations éducatives en particulier par une recherche-action permettant de tester des hypothèses de départ et de créer des outils et des méthodes de travail à formaliser et à étendre à plus grande échelle ;
- pertinence des stratégies utilisées à savoir participation communautaire à toutes les étapes (diagnostic communautaire, micro plan et contrat de partenariat), collaboration intersectorielle en vue du renforcement des agents du développement, suivi des activités au niveau communautaire et enfin traitement global des besoins éducatifs ;
- utilisation à plus large échelle des expériences éducatives réussies pour le renforcement du système éducatif ;

- la réussite de la scolarisation des filles passe par la prise en compte des préoccupations économiques de leurs mères.

A N N E X E S

REPUBLIQUE DU BENIN-----
MENRS - UNICEF-----
EDUCOM

SOUS-PREFECTURE :..... COMMUNE

DE :.....

VILLAGE :.....

ANNEE :.....

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre

L'Administration du Projet Education et Communauté représentée par le Directeur de l'Enseignement Primaire,

L'Administration Locale du Projet EDUCOM, le Comité Sous-Préfectoral (CSP) représenté par son Président.

Et

Le Conseil Local (CL) représentant les Communautés des localités concernées par l'école primaire publique de.....composé de

- Président (e).....
- Vice-Président (e).....
- Secrétaire
- Secrétaire-Adjoint (e).....
- Trésorière.....
- Organiseurs 1.....
- 2
- Membres : 1.....
- 2.....
- 3.....
- 4.....
- 5.....
- 6.....

Article 1^{er} : Dans les domaines d'intervention, le projet se fonde sur la participation des communautés (matérielle, humaine et autres) et entend mener des actions durables et reproductibles.

Article 2 : Le présent contrat concerne les domaines suivants :

- Volet 1 : Education et formation
- Volet 2 : Equipement
- Volet 3 : Crédit.

Article 3 : Le volet n°1 Education et Formation comporte les diverses activités éducatives et de formation.

- Scolarisation des filles : accès, maintien et promotion
- Système de suivi scolaire
- Ecole amie des communautés
- Système fille pour fille
- Alphabétisation des adolescentes et des femmes
- Formation des filles non scolarisées ou déscolarisées
- Formation d'agents communautaires (AC) et de relais communautaires.

Article 4 : Les obligations et responsabilités de chacune des parties sont consignées comme suit pour chaque type de formations et d'activités :

ACTIVITES	ADMINISTRATION DU PROJET	COMITE SOUS-PREFECTORAL	COMMUNAUTE VILLAGEOISE
- Promouvoir la scolarisation en général, surtout celle des filles	- Appuis aux médiatrices et au CSP - Faire suivre les activités et réalisations	- Préparation de la rentrée : sensibilisation approches de solutions aux problèmes identifiés.... - Formation continue et suivi des enseignants.	- Les Conseils Locaux et les Bureaux des Associations des Parents d'Elèves (APE) participent aux activités de promotion de la scolarisation des filles. - Contribuer a l'effectivité de la parité (garçons-filles) à l'inscription des enfants en 1 ^{ère} année
- Maintenir les filles à l'école jusqu'à la fin du cycle. -etc.		Actions visant à augmenter le taux de scolarisation chez les filles de 15 %. - etc.	-etc.

Article 5 : Le volet n°2 Equipement comporte les points suivants

- Tables-bancs et autres meubles scolaires
- Matériels didactiques
- Matériels et matériaux de formation

Les obligations et responsabilités de chacune des parties sont consignées ci-dessous pour chaque type d'équipement.

EQUIPEMENT	D'ADMINISTRATION DU PROJET	COMITE SOUS-PREFECTORAL	COMMUNAUTE VILLAGEOISE
- Tables-bancs, bureaux/meubles pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des élèves et des	- Faire fabriquer les tables-bancs à 2 places selon les normes en vigueur au plus tard le 31 Octobre. - Financer le coût de la	- Lance les appels d'offre et en assure le dépouillement. - Assure le suivi de réalisation du mobilier par les	- CL : APE et enseignants assurent la parité (garçons/filles) en 1 ^{ère} année. - Assurent le

enseignants.	fabrication du mobilier.	artisans retenus. Assure la distribution du mobilier dans les écoles.	maintien des anciens élèves (les filles en particulier) dans le système.
- Construction de latrines et/ou de citernes.	- Fournir les matériaux autre que l'eau et le sable.	- Contrôle l'exécution des constructions.	- CL, APE, enseignants et élèves assurent l'entretien des tables-bancs.
-etc	- Choisir l'entreprise réalisatrice et la payer.	- Suit la gestion des réalisations.	- Fournir l'eau et le sable nécessaires au chantier
		-etc.	- Fournir gratuitement la main d'œuvre (fabrication de briques fosses...)
			-etc.

Article 6 : Volet n° 3 Crédits aux femmes

Les obligations et responsabilités des parties sont les suivantes :

ACTIVITES RENTABLES RETENUES.....

ADMINISTRATION DU PROJET	COMITE SOUS-PREFECTORAL	COMMUNAUTE VILLAGEOIS
- Participation à la détermination des activités porteuses, des modalités d'allocation de crédits	- Participer à l'identification des groupements de femmes (GF) et/ou groupes de solidarité.	- Structuration des groupements de femmes
- Octroyer les crédits aux femmes.	- Participation à la détermination des activités rentables, des montants de crédits, de l'épargne et de l'intérêt	- CL appuie les femmes dans le choix des activités rentables
- Faire assurer la formation des femmes en gestion et en alphabétisation	- Remise des crédits, suivi de la gestion et récupération des fonds	- Femmes bénéficiaires doivent participer à la formation en gestion et à l'alphabétisation
-etc.	- Coordination et suivi de la formation des femmes (alphabétisation et gestion)	- Femmes bénéficiaires s'engagent à assurer une bonne gestion et à rembourser selon les modalités définies
	-etc.	- Le Président CL et la trésorière assurent le suivi permanent
		-etc.

Article 7 : Le présent contrat engage les trois (3) parties. En cas de non respect des engagements, chacun des parties a le droit de suspendre sa participation. En cas de litige ou de non respect des engagements pris par l'une ou l'autre des parties, le différend est

réglé par voie de dialogue et de concertation entre les chefs de village et une autorité du Ministère de l'Education Nationale.

Article 8 : Les clauses non prévues dans ce contrat feront l'objet de discussions avec les principaux partenaires pour s'accorder sur leur application.

Article 9 : Le présent contrat prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait,.....le

.....

ONT SIGNE

Pour le CSP,
le CL,

Pour l'Administration,

Pour

SYSTEME FILLE POUR FILLE

OBJECTIFS : Aider au maintien des filles de C1, CP et CE1.

FONCTIONNEMENT

- Sensibilisation des élèves, des parents et des structures organisées du milieu.

Identification par les enseignants des « sœurs » (appelées Dada dans le sud et Bèrè ou Gnon dans le nord), élèves de CE2 et CM aptes à parrainer 2 à 3 élèves plus jeunes (« filles à risque »).

- Identification des « filles à risques » (orphelines, filles placées auprès d'un parent, ayant des difficultés scolaires, très pauvres.....)
- Les grandes sœurs (choisies également en fonction des lieux d'habitation) sont chargée de passer prendre leurs filleules le matin ou de vérifier qu'elles sont bien à l'école, de créer un climat de confiance pour que les plus jeunes leur confient les difficultés qu'elles rencontrent d'en parler aux enseignants ou aux femmes du bureau APE, de faire de temps en temps une visite à domicile.
- L'enseignant concerné par les problèmes de l'une ou l'autre des filleules prend davantage en charge l'élève en question ou se rapproche de sa famille.

CONTRAINTES

- Trop petit nombre de filles dans les classes de CE2 et CM pour encadrer les plus jeunes
- Les grandes sœurs qui ont également leurs problèmes, n'ont pas toujours le temps de faire les visites à domicile.

AVANTAGES : Soutien réel pour certaines filles dont la situation favoriserait un abandon.

ECOLE AMIE DES COMMUNAUTES

Ecole où :

- L'association des parents d'élèves participe à la gestion de l'école. Sur le plan administratif, matériel et financier, ainsi qu'à la résolution de ses problèmes ;
- Les horaires sont discutés avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) pour les adapter aux réalités du milieu ;
- Les communautés participent à l'entretien et à l'amélioration des locaux et domaine de l'école ;
- Les locaux de l'école sont utilisés, en dehors des heures de classe, par le milieu pour d'autres activités communautaires éducatives (alphabétisation, éducation à la santé...)
- L'école pratique l'étude du milieu pour faire découvrir aux apprenants les besoins de développement de la localité ;
- Certaines activités éducatives spécifiques au milieu et favorables à l'amélioration immédiate des conditions de vie de la communauté sont organisées ;
- Des compétences, utiles et utilisables à vie dans le milieu, sont développées chez les apprenants ;
- Des membres de la communauté interviennent, selon leurs compétences, dans les activités d'apprentissage ;
- Les langues nationales sont enseignées à l'école, à côté du français ;
- Les parents d'élèves ont un droit de regard sur les comportements des enseignants ;

N.B. : Une certaine autonomie de l'école est une condition indispensable à la réalisation de ces critères qui définissent une « école amie des communautés ».

C - ECOLE INTEGRATRICE

1. Le contexte du projet

1.1. Problématique

La conférence mondiale sur l'éducation pour tous qui a eu lieu à Jomtien en Mars 1990 a souligné la nécessité de l'éducation pour tous. Or l'éducation pour tous ne peut se réaliser sans l'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Après la Conférence Mondiale sur les Besoins Educatifs Spéciaux organisée par l'UNESCO à Salamanque en Espagne en Juin 1994, et le Séminaire Sous-Régional pour la promotion de la collaboration multisectorielle en faveur des personnes handicapées en 1995 à Abidjan, le projet "Ecole Intégratrice" et Programmes de soutien communautaires a été lancé.

La République du Bénin à l'instar des pays comme le Burkina-Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Madagascar a élaboré et soumis son projet « Ecole Intégratrice et Programmes de soutien communautaires » au séminaire-atelier sous régional organisé à Ouagadougou en Décembre 96.

La mise en œuvre de ce projet a vu le jour en 1997.

1.2. Objectifs et résultats attendus

Le projet vise les objectifs généraux suivants :

- promouvoir l'éducation intégrée des enfants handicapés dans le système ordinaire d'enseignement
- créer les conditions favorables pour l'éducation des élèves handicapés.

Les objectifs spécifiques consistent à :

- appuyer d'octobre 1997 à octobre 1999, la scolarisation de 30 enfants handicapés dans les localités retenues ;
- former au moins 300 enseignants et agents de réadaptation à base communautaire pour l'intégration scolaire des enfants handicapés ;
- identifier et équiper en aides techniques 30 enfants handicapés en vue de leur faciliter leur autonomie et leur intégration scolaire.

2. La description du projet

2.1. Les stratégies et les activités

La mise en œuvre du projet a été confiée à la Direction de l'Enseignement Primaire. Il se trouve à sa phase expérimentale pour une durée de 2 ans. Les localités concernées sont : Comé avec 5 écoles, Cotonou Sikè et Toffo avec 9 écoles. Les enfants handicapés pris en compte par ces écoles ont une infirmité motrice cérébrale, une déficience visuelle ou encore une déficience mentale. Le projet s'appuie sur les structures existantes en particulier le Programme de Réadaptation à base communautaire. Il a réussi à intégrer effectivement trente (30) enfants handicapés.

2.1.1. Les stratégies

2.1.1.1. La sensibilisation

Une campagne de sensibilisation des populations a été entreprise dans les localités concernées par le projet. Il est à noter que les parents d'élèves des zones environnantes, intéressés par l'expérience, ont pris d'assaut les écoles non concernées par l'expérimentation, pensant à juste titre que toutes les écoles sont ouvertes à des cas de ce genre.

2.1.1.2. La formation

Des ateliers de formation sont organisés à l'intention des maîtres des cours d'Initiation, des Directeurs d'écoles primaires, des conseillers pédagogiques, des chefs de Circonscription Scolaires, des agents de réadaptation à base communautaire (RBC), des parents d'élèves, des directeurs des services techniques, des responsable et enseignant du centre de Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CPSAA) de Cotonou.

Pour les acteurs dans chaque école, des suivis de formation et d'assistance ont été organisés.

2.1.2. Les activités

Plusieurs activités ont été menées dans ces écoles : il s'agit surtout des suivis par l'équipe de coordination une fois par mois et des personnes impliquées (enseignants, agents RBC...) une fois par trimestre..

2.2. Les ressources mobilisées

2.2.1. Au plan humain

Au niveau de la Direction de l'Enseignement Primaire, le Service de l'Organisation Scolaire et de la Prévision est responsabilisé pour s'occuper de l'intégration des enfants handicapés dans le système ordinaire scolaire.

Le projet bénéficie de l'appui des consultants de l'UNESCO, des cadres de la Direction de la Protection Sociale, des agents de réadaptation à base communautaire, des chefs de Circonscriptions scolaires et des enseignants.

2.2.2. Au plan matériel

Le projet « Ecole Intégratrice » utilise l'équipement informatique et les outils de communication de la Direction de l'Enseignement Primaire.

2.2.3. Au plan financier

Le projet a nécessité la mobilisation de fonds pour mener à bien les activités. L'enveloppe financière allouée par l'UNESCO pour les deux années d'expérimentation est de quinze millions cent quatre vingt quatorze mille neuf cent cinquante huit (15.194.958) de francs CFA.

2.3. L'implication des partenaires

Comme indiqué plus haut, ce projet a bénéficié de l'appui financier essentiellement de l'UNESCO. L'implication des consultants de l'UNESCO pour la mise en œuvre du projet en partenariat avec les cadres béninois a été effective. C'est donc l'exemple d'un partenariat réussi.

Les autorités administratives, les parents d'élèves, les enseignants et les agents de réadaptation à la base communautaire ont participé aux différentes réunions de sensibilisation et ont apporté des contributions notables par leurs questions puis leur adhésion.

3. L'analyse du projet

3.1. Les résultats obtenus

Trente enfants handicapés ont été effectivement intégrés. Trois cents enseignants et agents de réadaptation à base communautaire sont formés. Du matériel adapté a été acquis au profit de ces élèves.

3.2. Les facteurs de succès

Le projet doit ses succès aux structures existantes, à leurs interventions et aux relations qu'elles entretiennent déjà à savoir : le programme de réadaptation à base communautaire, le soutien financier de l'UNESCO, les échanges avec d'autres expériences de la sous-région (atelier, consultation), l'encadrement, l'appui technique et le suivi de la Direction de l'Enseignement Primaire.

3.3. Les obstacles

Cette expérience est confrontée à des difficultés dont les plus importantes sont :

- non diversification des sources de financement
- insuffisance d'enseignants suppléants dans les classes
- insuffisance dans la formation des enseignants spécialisés
- implication insuffisante des ONG spécialisées
- implication insuffisante des communautés à la base

3.4. Les perspectives

3.4.1. Les enseignants

Ce projet est porteur d'avenir. Sa mise en œuvre a montré l'incapacité d'un enseignant à gérer seul une classe avec des enfants handicapés. Les enseignants suppléants et les enseignants spécialisés sont indispensables à ces côtés.

Nous observons également qu'il y a une forte attente des parents d'enfants handicapés.

3.4.2. Les orientations futures

Le projet « école intégratrice » s'inscrit bien dans les résolutions de la conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtiem en Mars 1990. Il s'agira de l'évaluer à cette phase expérimentale, d'envisager progressivement sa généralisation en :

- diversifiant les sources de financement,
- prévoyant des enseignants suppléants,
- formant des enseignants spécialisés,
- incluant une plus grande contribution du budget national,
- impliquant davantage les ONG spécialisées,
- impliquant les communautés à la base.

**D - ECOLE DE QUALITE
FONDAMENTALE : E. Q. F**

1. Le contexte

1.1. Problématique

La mise en œuvre de réformes éducatives capables d'aider à une meilleure formation des ressources humaines a toujours été le souci constant de tous les Etats, qu'ils soient du Nord ou du Sud. C'est bien le cas de la République du Bénin, qui, dans cette perspective et, depuis son accession à la souveraineté nationale, a expérimenté plusieurs réformes éducatives ; celles-ci, malheureusement, n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

Les Etats Généraux de l'éducation tenus en 1990 et l'audit organisationnel et fonctionnel du Ministère de l'Education Nationale, en recensant et analysant l'ensemble des problèmes rencontrés dès les premières années de la mise en œuvre de la réforme de 1975, ont mis en lumière des problèmes liés à l'insuffisance des infrastructures, au nombre insuffisant du personnel enseignant, à la faible qualification de ce personnel, au faible taux de rendement interne de l'ensemble du système caractérisé par des redoublements et des abandons élevés, à une très mauvaise application du principe de l'initiation des élèves aux activités productives, à un encadrement et à un contrôle pédagogiques défaillant dus à une insuffisance dramatique du personnel chargé de ce type d'activités, au manque de matériels didactiques.

Le document cadre de politique éducative adopté par le gouvernement en 1991 au terme de ce diagnostic a retenu des objectifs fondamentaux assignés au système éducatif. La principale réforme consécutive à cette déclaration de politique a été celle de l'enseignement primaire et des quinze plans d'actions élaborés et mis en œuvre dès 1992-1993. Les plans d'action EQF et augmentation des chances d'accès constituent le cadre conceptuel et opérationnel car fixant des objectifs précis et définissant les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

La première définition de l'Ecole de qualité fondamentale a vu le jour en 1995. Elle précise les normes minimales de qualité à atteindre par chaque école ainsi que les conditions de réalisation des objectifs de qualité au niveau de l'école. La même année a enregistré l'élaboration du programme d'urgence (acquisition de mobilier et équipements didactiques). Du point de vue des indicateurs de la qualité, sept critères relatifs aux normes prioritaires EQF permettent de mesurer la situation qualitative des écoles primaires au Bénin. Il s'agit des critères suivants :

- ratio élève/livre de français,
- ratio élève/livre de mathématique
- ratio élève/classe
- ratio élève/enseignant
- ratio élève/place assise
- ratio classe/enseignant
- pourcentage des enseignants recyclés au cours des trois dernières années

1.2. Objectifs et résultats attendus

- Créer un système d'indicateurs définissant les conditions minimales d'accueil et d'encadrement d'une école de qualité fondamentale (EQF).
- Faciliter la gestion et le suivi des tâches de planification scolaire

- Planifier et programmer les interventions et investissements dans les écoles afin de relever ou de maintenir les caractéristiques de ces écoles pour qu'en l'an 2002, 75% des élèves soient inscrits dans des EQF.

2. La description du plan d'action

2.1. Les stratégies et les activités

La première définition de l'Ecole de qualité fondamentale est le résultat d'une série de travaux et d'enquêtes préliminaires menées par l'équipe de travail EQF mais aussi de discussions et de concertation plus large qui ont regroupé diverses catégories de partenaires de l'éducation : conseillers techniques, directeurs des services centraux, responsables de la planification et de l'administration scolaire des différents niveaux (central, départemental, local), pilotes de plans d'action, chefs d'établissement, instituteurs, représentants des Associations des Parents d'élèves (APE), responsables syndicaux, représentants d'autres ministères. Les différents ateliers et rencontres qui ont servi de cadre aux débats et aux échanges ont progressivement conduit à la présente définition, œuvre d'un véritable consensus. Cette définition en elle-même reste dynamique, conformément à la stratégie EQF qui privilégie une approche itérative et progressive, le programme EQF devant être évalué au bout de deux (2) ans en vue de réajuster la définition en l'étendant à d'autres indicateurs et catégories d'indicateurs.

2.1.1. Les stratégies

Une vaste campagne de sensibilisation des populations et des autorités politico-administratives a été entreprise sur toute l'étendue du territoire national pour faire connaître les objectifs, les domaines d'intervention et cibles de l'EQF.

Des dépliants ont été élaborés et distribués. Des activités de suivi sont organisées.

2.1.2. Les activités

En dehors de la sensibilisation et du suivi, des activités de programmation des actions de l'EQF, d'élaboration des cahiers de charge sont réalisées.

2.2. Les ressources mobilisées

2.2.1. Au plan humain

La Direction de l'Enseignement Primaire est la structure exécutive du plan d'action "Ecole de Qualité Fondamentale". Pour mener ses activités, le plan d'action s'est doté d'une équipe nationale et de six équipes départementales. Elle bénéficie de l'appui des services du CLEF, de la Direction de l'Enseignement Primaire, de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education et de la Direction de la Programmation et de la Prospective.

2.2.2. Au plan matériel

Le plan d'action "EQF" utilise les moyens matériels de la DEP et du CLEF.

2.2.3. Au plan financier

Au total, il a été mobilisé la somme de Onze milliards cinq cent deux millions quatre cent quatre vingt douze mille cent (11.502.492.100) francs CFA pour la mise en œuvre des actions et pour l'acquisition des équipements et matériels prévus pour la période 1998-2000. Une part appréciable de ces ressources financières a déjà été effectivement consommée.

2.3. L'implication des partenaires

Le plan d'action EQF bénéficie des contributions de l'Etat, des collectivités, des parents d'élèves, des prêts et subventions extérieurs. Plus récemment, des organisations non gouvernementales (ONG) ont également accru leur intervention dans le secteur. Les consultants de l'extérieur participent aux côtés des cadres béninois à la mise en œuvre du plan d'action. Les autorités politico-administratives, les associations des parents d'élèves, les enseignants participent aux réunions de sensibilisation.

3. L'analyse du projet

3.1. Les résultats obtenus

La première définition EQF a été élaborée puis publiée en 1995. Un programme d'urgence a été élaboré et exécuté.

Les actions à mener dans les écoles en 95-96 ont été programmées. Les manifestations concrètes suivantes sont observables :

* Livre de français

- 5 élèves par livre au CI-CP en 1991, 2 par livre en 95-96 et moins de 2 élèves en 96-97
- Plus de 4 élèves par livre au CE en 95-96 et à peine 2,5 élèves par livre en 96-97
- Moins de 2 élèves par livre en 96-97 contre plus de 3 élèves par livre au CM en 95-96

* Un (1) élève pour 0,75 place

* 30% des directeurs recyclés ces 3 dernières années

* 52 élèves / classe

* 15% d'enseignants adjoints recyclés ces 3 dernières années

* 51 élèves par enseignant (en moyenne) au niveau national

Ainsi, après trois années d'application des mesures, on constate que chaque classe dispose d'un enseignant ayant la formation professionnelle de base, l'environnement scolaire est plus sain (existence de latrines, d'urinoirs et d'eau potable, de bibliothèques pour les élèves, d'un magasin de rangement attenant au bureau du directeur, d'un terrain de sport...), il faut avouer que seul l'enseignement primaire a bénéficié de ces mesures pour l'accès et la qualité.

3.2. Les facteurs du succès

Le plan d'action EQF doit ses succès aux activités entreprises :

- Elaboration en 1995 du programme d'urgence (acquisition de mobiliers et équipements didactiques)
- Acquisition de manuels scolaires
- Fabrication et distribution des mobiliers scolaires au niveau des D.D.E (Direction Départementale de l'Education)
- Construction des salles de classes
- Recrutement d'enseignants contractuels
- Formation des conseillers pédagogiques
- Formation des inspecteurs, Directeurs et enseignants des écoles expérimentales
- Formation initiale puis recyclage des enseignants contractuels
- Sensibilisation des parents d'élèves
- Engagement des ONG

3.3. Les obstacles

Quelques difficultés persistent et doivent être maîtrisées

- Le plan d'action n'est pas doté de matériel de travail
- Les causes des différents déficits identifiés ne sont pas examinées
- Des actions spécifiques et bien ciblées ne sont pas entreprises pour résorber les problèmes de pénurie dans les poches déficitaires
- Les répartitions de ressources ne sont pas adaptées aux besoins
- Il n'existe pas un système de suivi et de maintenance des infrastructures et des équipements
- Les parents d'élèves ne sont pas suffisamment impliqués dans la gestion du matériel et des infrastructures.

3.4. Les perspectives

3.4.1. Les enseignements

L'EQF est un plan d'action prometteur. Elle constitue le cadre concepteur et opérationnel de la réforme du système car fixant les objectifs précis et définissant les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Elle permet d'une part de fournir tous les éléments concourant à la qualité du système et d'autre part un recentrage des efforts sur les priorités.

3.4.2. Les orientations futures

Le plan d'action EQF tend actuellement vers la deuxième définition. Des normes prioritaires sont retenues pour la programmation 1998-2000. Par rapport à ses missions, il s'agit d'un plan d'action à pérenniser. Il faut par ailleurs dynamiser les bureaux des Associations de parents d'élèves afin qu'ils s'impliquent davantage dans la gestion de l'école.

**E - PLAN D'ACTION " RÉFORME
DES PROGRAMMES D'ÉTUDES "**

1. Le contexte du plan d'action

1.1. Problématique

L'analyse de la situation scolaire aux Etats Généraux de l'Education en Octobre 1990 a révélé les insuffisances du système éducatif aussi bien dans son efficacité interne qu'externe. Au-delà du dysfonctionnement constaté, l'accent a été mis sur la faible adéquation entre la formation de l'homme et les besoins de développement du pays. Dans la perspective d'apporter des solutions aux problèmes soulevés, il est apparu nécessaire d'engager une réforme du système éducatif. A cet effet, un Document Cadre de Politique Educative fixant les grandes orientations a été adopté de même que la « Déclaration de Politique Educative et de Stratégie Sectorielle » qui précise que :

« De manière générale, l'école béninoise devra désormais :

- former un homme techniquement compétent et humainement équilibré ;
- former des hommes sans cesse performants, dotés d'esprit d'initiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto-employer, de créer des emplois et de contribuer efficacement au développement du Bénin ».

Dès lors la mise en place de nouveaux programmes d'études s'impose. En 1992-93 démarrent les activités de conception de ces programmes. Il s'agit de concevoir de nouveaux programmes d'études conformes aux recommandations des Etats Généraux de l'Education.

1.2. Objectifs et résultats attendus

- Rédaction des documents valeurs de l'école béninoise et profil souhaité pour l'écolier à la fin de l'école primaire
- Rédaction et expérimentation des programmes dans les six cours de l'école primaire
- Généralisation progressive des nouveaux programmes d'études à toutes les écoles primaires.

La mise en œuvre du plan d'action réforme des programmes d'études est pilotée par l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

2. Les stratégies et les activités

2.1. Le cadre conceptuel

La mise en œuvre de la réforme des programmes est basée sur l'utilisation de la recherche action qui permet de confronter les théories éducatives élaborées au vécu pédagogique. Ce nécessaire mouvement dialectique Théorie-Pratique perçu dans ce plan d'action est le moteur des succès enregistrés.

2.2. La méthodologie d'implantation de ces programmes d'études

L'approche méthodologique adoptée se décompose en sept étapes principales :

- Constitution de l'équipe nationale de conception puis formation des membres de cette équipe
- Choix des écoles expérimentales
- Elaboration des documents profil souhaité pour l'élève à la fin de l'école primaire et valeurs de l'école béninoise
- Elaboration des projets de programmes d'études
- Formation des maîtres et directeurs des écoles expérimentales et des conseillers pédagogiques et inspecteurs
- Mise en œuvre et suivi
- Amélioration et finalisation des programmes d'études
- Rédaction de documents d'accompagnement.

2.3. Constitution de l'équipe nationale de conception puis formation des membres de cette équipe

Au cours de cette première étape, le pilote du plan d'action a procédé à l'identification des compétences nécessaires pour réaliser l'entreprise. Il s'agit d'instituteurs et d'inspecteurs de l'enseignement primaire, de professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur. L'équipe ainsi constituée a suivi une formation animée par des consultants.

2.4. Choix des écoles expérimentales

Les écoles primaires expérimentales retenues sont au nombre de trente (30) réparties sur l'ensemble du territoire national et représentatives de tous les milieux béninois.

2.5. Elaboration des documents du profil souhaité pour l'élève à la fin de l'école primaire et valeurs de l'école béninoise

Deux équipes sont responsabilisées pour rédiger ces deux documents de base. Le document profil souhaité pour l'élève à la fin de l'école primaire décrit les compétences attendues cours par cours de l'écolier. Quant au document valeurs de l'école béninoise, il s'articule autour de : la valeur, les cadres d'émergence de la valeur, le maître et l'élève en relation éducative face à la valeur nation et une conclusion.

2.6. Elaboration des projets de programmes d'études

A partir des deux documents précités, l'équipe de conception a organisé, hiérarchisé et formulé les objectifs de chaque programme d'études. Elle a ensuite rédigé les cheminements d'apprentissage.

2.7. Formation des maîtres et directeurs des écoles expérimentales et des conseillers pédagogiques et inspecteurs

Après l'élaboration de chaque programme d'études, ces personnels sont soumis à une formation pour sa compréhension et sa mise en œuvre. Au cours de ces

ateliers de formation de 10 jours, le développement des compétences techniques de ces personnels était recherché.

2.8. Mise en œuvre et suivi

Le plan d'action a mis au point un cahier de bord qui permet le suivi de l'exécution. Les visites dans les écoles expérimentales permettent aux compétences de discuter et de former les maîtres qui appliquent ces programmes.

2.9. Amélioration et finalisation des programmes d'études

A la fin de l'année, une évaluation interne participative permet aux animateurs de ces programmes (maîtres expérimentateurs, directeurs des écoles expérimentales, conseillers pédagogiques, chefs de circonscription scolaire et chef service enseignement primaire) de faire le point avec les concepteurs. Ce point consiste à analyser le contenu des cahiers de bord, à examiner les points critiques relevés en cours d'année et à dégager les éléments d'enrichissement ou de modification au besoin à intégrer par la conception en vue de la finalisation. Les programmes d'études CI sont finalisés, ceux du CP sont en cours de finalisation.

2.10. Rédaction de documents d'accompagnement

Les anciens manuels scolaires ne sont pas conformes aux nouveaux programmes d'études. Pour résoudre les problèmes rencontrés par les enseignants à ce niveau, des documents d'accompagnement ont été rédigés pour le CI-CP, le CE₁ (cours élémentaire 1^{ère} année), CE₂ (cours élémentaire 2^{ème} année) et le CM₂ (Cours moyen 2^{ème} année).

Une formation des maîtres concernés à l'utilisation de ces documents est chaque fois organisée.

3. Les ressources mobilisées

3.1. Au plan humain

La conception et la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études depuis 1992-1993 a nécessité la constitution d'une équipe nationale de conception et des équipes départementales de suivi. Les conseillers pédagogiques, au nombre de trente travaillent sous le contrôle des chefs de circonscription scolaire (C/CS) dans ces écoles. Il est important aussi de noter que les membres de l'équipe nationale descendent régulièrement (une fois par trimestre) dans ces écoles ou bien ils y sont sollicités pour assurer des formations.

Au total, environ une centaine de personnes sont mobilisées pour apporter leur expertise ou contribuer à mener à bien cette opération.

3.2. Au plan matériel

Le plan d'action « Réforme des Programmes d'Etudes » pour ses activités utilise les moyens matériels de l'INFRE et parfois du Projet CLEF.

3.3. Au plan financier

Il est relativement difficile de chiffrer le coût d'un projet, lorsque celui-ci n'est pas achevé. Ainsi, lors de l'atelier du suivi du programme de la réforme de l'éducation les 15, 16, 17 et 18/02/95 à Lokossa, le schéma de financement 1995 du plan d'action réforme des programmes se présente ainsi qu'il suit : Besoins exprimés : 143 666 774 Ressources disponibles 143 666 774 F couvrant les activités de :

- conception des programmes d'études
- organisations des ateliers de formation à l'intention des personnels chargés de la mise en œuvre et du suivi
- mission de suivi et de formation dans les écoles expérimentales
- reprographie des documents
- distribution des documents.

3.4. L'implication des partenaires

La réforme des programmes d'études a concerné toutes les couches sociales. La souplesse et l'approche systémique du plan d'action ont permis une mobilisation de toutes les couches concernées. Ainsi les parents d'élèves, les enseignants, les syndicats, les autorités administratives y ont été pour beaucoup.

4. L'analyse du plan d'action

4.1. Les résultats

Les documents, valeurs de l'école béninoise et profil de l'élève sont rédigés. Tous les projets de programme du CI au CM2 existent. Ceux du CI sont finalisés. Les documents d'accompagnement (manuel de l'élève, cahier d'activités et guide de l'enseignant) sont en cours d'élaboration. Les maîtres, les directeurs des écoles expérimentales, les conseillers pédagogiques et les inspecteurs sont formés à la compréhension et à la mise en œuvre de ces programmes. En dehors des 30 écoles expérimentales, 194 écoles primaires, publiques et privées mettent en œuvre les nouveaux programmes d'études. Les écoles expérimentales sont dotées en matériels didactiques conformes aux nouveaux programmes d'études. En terme de résultats académiques, l'on a enregistré un taux de réussite de 92,77% au CEP (Certificat d'Etudes Primaires) nouveaux programmes d'études en 1998 contre 67,20% dans les anciens programmes.

4.2. Les facteurs de succès de la réforme des programmes d'études

Plusieurs facteurs sont à l'origine du succès enregistré. En premier lieu, l'utilisation de la recherche action. En effet, l'application des principes de la recherche action a permis d'améliorer les activités de conception et les pratiques éducatives. Les autres facteurs essentiels sont :

- mise à disposition du plan d'action réforme des programmes de moyens pour l'exécution de ces activités
- formation des enseignants et des directeurs des écoles expérimentales
- formation des conseillers pédagogiques impliqués dans l'expérimentation
- formation de tous les inspecteurs

- service des consultants
- suivi et bilan
- volonté et implication des acteurs.

5. Les obstacles

Les activités du plan d'action ne se sont pas déroulées sans entrave. Les difficultés majeures rencontrées sont les suivantes :

- Les équipes de suivi au niveau départemental ne sont pas fonctionnelles.
- Certains inspecteurs, conseillers pédagogiques et directeurs d'écoles n'interviennent pas régulièrement et efficacement dans les classes expérimentales parce que peu outillés.
- Des fonds ne sont pas toujours disponibles pour certaines activités.

6. Les perspectives

6.1. Les enseignements tirés

De nombreuses leçons ont été tirées de la mise en place des nouveaux programmes d'études. Ainsi l'on retiendra :

- l'amélioration de l'enseignement/apprentissage obtenue grâce à l'utilisation des approches et stratégies préconisées dans les programmes d'études
- l'enseignement dit magistral est de plus en plus abandonné au profit des nouvelles approches
- la valorisation des élèves et de leur réussite est devenue réalité.

6.2. Les orientations futures

La réforme des programmes a connu du succès tant du point de vue de l'amélioration des résultats académiques que de celui des comportements des élèves et des enseignants. Il faut alors veiller à sa pérennisation.

Pour cela, il faut :

- réussir la généralisation progressive prévue pour compter de la rentrée 1999-2000
- fournir des matériels didactiques adéquats aux enseignants
- revoir les programmes du secondaire
- former les professeurs
- doter le système d'un excellent réseau de formation et de diffusion d'information à caractère pédagogique pour soutenir toute cette expérience
- renforcer les capacités des directeurs d'écoles à l'encadrement pédagogique des enseignants
- renforcer les capacités des inspecteurs à la gestion pédagogique de leurs circonscriptions scolaires.

CONCLUSION : LES DÉFIS NON ENCORE RELEVÉS

Nous avons certes connu des réussites notables, dont nous venons de présenter les plus remarquables, mais eu égard à l'ampleur des défis à relever, les solutions mises en œuvre jusqu'à présent demeurent partielles. Ces défis, énumérés ci-dessous, occuperont pour longtemps encore les différents acteurs et partenaires du Système Educatif Béninois :

- I. Résolution du problème de déséquilibre de la scolarisation entre filles et garçons (responsabilités des parents - responsabilité de l'Etat).
- II. Responsabilités de l'Etat dans la politique de valorisation de l'enseignement privé (contrôle scrupuleux, mise en application et au besoin réactualisation ou réajustement de l'arsenal juridique y afférent) respect par les fondateurs des écoles privées des normes prescrites : environnement, contenu des programmes, formation des formateurs appropriée sous le contrôle des autorités de l'éducation, subvention budgétaire à l'enseignement privé.
- III. Professionnalisation de la formation dans l'enseignement supérieur (Repenser la formation dans les facultés classiques : Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques, Faculté des Sciences et Technique...)
- IV. Nécessité d'efforts complémentaires de l'Etat dans les enseignements secondaire et supérieur.
- V. Politique de mise en commun des ressources en matière d'enseignement et d'éducation au sein des pays de la CEDEAO.
- VI. Recrutement et formation professionnelle d'enseignants permanents (le recrutement des enseignants contractuels n'apporte pas de solution durable au problème de renforcement des capacités du système).
- VII. Adéquation formation-emploi.
- VIII. Gestion de la décentralisation et de la déconcentration du système éducatif.
- IX. Mobilisation des ressources financières et maîtrise des coûts par les différents acteurs du système.
- X. Accroissement des effectifs dans tous les ordres d'enseignement face à des capacités d'accueil réduites même si elles sont en cours d'amélioration.

BIBLIOGRAPHIE

- | | |
|---|---|
| Advancing Basic Education and Literacy (ABEL) Projet | L'Education des filles pour accroître l'accès, l'assiduité et l'accomplissement. USAID Août 1998. |
| AHO, Gilbert et al. | Manuel d'Analyse de la Pauvreté. Applications au Bénin. PNUD 1997. |
| AKPAKA, Odile et GABA, Léa | Les aspects socio-culturels de la fréquentation scolaire des filles au niveau primaire au Bénin. UNESCO, Cotonou. Mai 1991. |
| CAKPO, C. et ARABA, E ; | Etude diagnostique sur l'Enseignement privé au Bénin : résultat du secteur enseignement maternel et primaire. Projet CLEF. Cotonou Octobre 1998. |
| DEGBELO, Amélie | Etude diagnostique sur l'Enseignement Moyen Général Secondaire Privé au Bénin. Rapport sectoriel. Projet CLEF. Cotonou Octobre 1998. |
| Forum Consultatif International sur l'Education pour tous | Education pour tous. Bilan à l'an 2000. Directives techniques. UNESCO et al. |
| GNANSOUNOU, Simon | Etat des lieux des sous-secteur enseignement supérieur privé (ESP). Projet CLEF. Octobre 1998. |
| HOUNTONDI, B. | Etude diagnostique sur l'enseignement technique professionnel privé au Bénin. Projet CLEF. Décembre 1998. |
| INFRE | Rapport National sur le Développement de l'Education préparé pour le BIE - Mai 1996. |
| INFRE/DEP/MENRS | Le profil souhaité pour l'élève à la fin de l'école primaire. 1992 |
| INFRE/DEP/MENRS | Les valeurs de l'école béninoise. 1993 |
| JACQUET Mouhamed et al. | L'approche Education et communauté pour un développement communautaire, UNICEF, MENRS, Cotonou, 1998 |
| MENRS | Les actes du séminaire sur la promotion de la scolarisation des filles. Septembre 1994 |
| MENSAH L. et MAHIEDDINE SAÏDI | Rapport de pré-diagnostic sur l'organisation et les méthodes du secteur de l'Education Nationale du Bénin
Etude réalisée dans le cadre du projet PNUD/UNESCO/ BEN/89/001. Janvier 1991 |
| Ministère de l'Education Nationale | Programme National d'Edification de l'Ecole Nouvelle. CRAP |
| Ministère de l'Education Nationale | Situation statistique de l'Enseignement Secondaire Public. Année scolaire 1990-1991 à l'année scolaire 1994-1995. Août 1995 |
| Ministère de l'Education Nationale | Le Courrier de l'Education Nationale. MENRS N° 008 Avril – Septembre 1998/5 ^{ème} Année. |
| Ministère de l'Education Nationale | Déclaration de politique éducative et de stratégie sectorielle. |

Ministère de l'Education Nationale	Rapport Atelier de Suivi du Programme de la réforme de l'éducation au Bénin. Projet CLEF. Lokossa 1995.
Ministère de l'Education Nationale	Actes des états généraux de l'éducation. Cotonou - Octobre 1990
Ministère de l'Education Nationale	Ecole de qualité fondamentale (EQF). Mars 1995. République du Bénin.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Données statistiques. Enseignement Secondaire Général. Année scolaire 1996-1997. Juillet 1997
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Situation statistique de l'Enseignement Secondaire Public. Année scolaire 1997-1998. Août 1998
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Données statistiques enseignement secondaire général année scolaire 1995-1996.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Equité en classe, USAID
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et al.	Table ronde secteur éducation : Diagnostic et politique sectorielle.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Restitution de l'étude diagnostique de l'enseignement privé au Bénin. Projet CLEF/USAID. Cotonou Mars 1998.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et al.	Financement de l'Education et Réformes Budgétaires au Bénin. Cotonou, Août 1998.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique et al.	Une expérience d'éducation non formelle des filles en milieu rural au Bénin. UNICEF.
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	Table Ronde Secteur Education Vol 2.
Ministère de l'Enseignement Maternel et de Base	Stage de perfectionnement des enseignements des écoles de base. Cotonou, Septembre 1983
Ministère des Enseignements Moyens et Supérieur	Travaux du séminaire sur les problèmes de l'Université Nationale du Bénin (1987).
Ministère des Finances	Financement des Services sociaux essentiels. Initiative 20% - 20%. PNUD – UNICEF. Cotonou, Août 1998.
Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi	
Présidence de la République	Séminaire - Bilan de l'Ecole Nouvelle. Septembre 1981.
TCHITCHI, T. et Da CRUZ, M.	La pratique des langues dans les centres d'éveil et de stimulation de l'enfant au Bénin. UNB
TCHITCHI, Toussaint Yaovi	La pratique des langues dans les Centres d'Eveil et de

- Stimulation de l'Enfant au Bénin.
- TOVO, Maurizia Réduire la pauvreté au Bénin. Ceda.
- UNB Travaux du Séminaire sur les problèmes de l'Université Nationale du Bénin. Abomey-Calavi 1987.
- UNB/FLASH Journées pédagogiques inter-disciplinaires. FLASH, Abomey-Calavi. Novembre 1987.
- UNESCO et al. Séminaire sur les Réformes des Politiques et Programmes de Formation du Personnel. Décembre 1992.
- UNICEF Programme Education de base des filles - Plan d'opération 1997 - 2001. Mars 1996.
- UNICEF Faire ensemble : une expérience d'éducation non formelle des filles en milieu rural au Bénin, Cotonou, 1994
- UNICEF Programme d'appui au développement social. Programme de coopération Bénin-UNICEF 1999-2003, Cotonou, 1999
- VERHAEGEN, G. Propositions de Réformes de l'Université Nationale du Bénin. Volume I. MENRS.
- VERHAEGEN, G. et KHROUZ, F. Propositions de Réformes de l'UNB. Volume II
- ZOUNGAN Edouard Etude sur l'Impact de l'Exonération des filles des zones rurales des frais d'écolage. Rapport provisoire. Projet CLEF – USAID. Novembre 1995

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Evolution des effectifs totaux par département
- Tableau 2 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe
- Tableau 3 : Evolution des taux bruts de scolarisation par département
- Tableau 4 : Indicateurs des flux dans l'enseignement primaire (année scolaire 1996-1997)
- Tableau 5 : Evolution des effectifs totaux des élèves de l'Enseignement secondaire général par département
- Tableau 6 : Evolution des effectifs des élèves de l'Enseignement secondaire général selon le sexe
- Tableau 7 : Indicateurs de flux dans l'Enseignement public secondaire général 1^{er} et 2^{ème} cycles en 1995, 1996 et 1997
- Tableau 8 : Indicateurs de stocks dans l'Enseignement public secondaire général pour les années 1995, 1996 et 1997
- Tableau 9 : Evolution des effectifs des élèves par options 1992-1998
- Tableau 10 : Evolution des effectifs des étudiants de l'Université Nationale du Bénin
- Tableau 11 : Evolution des effectifs d'écoliers par sexe et par département
- Tableau 12 : Evolution des taux bruts de scolarisation par sexe, par département et national
- Tableau 13 : Evolution des effectifs des élèves de l'Enseignement secondaire général par département

Liste des graphiques

- Graphique 1 : Répartition des écoliers du Bénin suivant le sexe en 92-93
- Graphique 2 : Répartition des écoliers du Bénin suivant le sexe en 97-98
- Graphique 3 : Répartition des écoliers du département de l'Atacora suivant le sexe en 92-93
- Graphique 4 : Répartition des écoliers du département de l'Atacora suivant le sexe en 97-98
- Graphique 5 : Répartition des écoliers du département de l'Atlantique suivant le sexe en 92-93
- Graphique 6 : Répartition des écoliers du département de l'Atlantique suivant le sexe en 97-98
- Graphique 7 : Répartition des écoliers du département du Borgou suivant le sexe en 92-93
- Graphique 8 : Répartition des écoliers du département du Borgou suivant le sexe en 97-98
- Graphique 9 : Répartition des écoliers du département du Mono suivant le sexe en 92-93
- Graphique 10 : Répartition des écoliers du département du Mono suivant le sexe en 92-97
- Graphique 11 : Répartition des écoliers du département de l'Ouémé suivant le sexe en 92-93
- Graphique 12 : Répartition des écoliers du département de l'Ouémé suivant le sexe en 97-98
- Graphique 13 : Répartition des écoliers du département du Zou suivant le sexe en 92-93
- Graphique 14 : Répartition des écoliers du département du Zou suivant le sexe en 97-98
- Graphique 15 : Evolution des taux bruts de scolarisation au Bénin
- Graphique 16 : Evolution des taux bruts de scolarisation dans le Borgou
- Graphique 17 : Evolution des taux bruts de scolarisation dans l'Atacora
- Graphique 18 : Evolution des taux bruts de scolarisation dans le Mono
- Graphique 19 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du Bénin suivant le sexe en 95-96
- Graphique 20 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du Bénin suivant le sexe en 97-98
- Graphique 21 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atacora suivant le sexe en 95-96
- Graphique 22 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atacora suivant le sexe en 97-98
- Graphique 23 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atlantique suivant le

- Graphique 24 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Atlantique suivant le sexe en 95-96
- Graphique 25 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Borgou suivant le sexe en 95-96
- Graphique 26 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Borgou suivant le sexe en 97-98
- Graphique 27 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Mono suivant le sexe en 95-96
- Graphique 28 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Mono suivant le sexe en 97-98
- Graphique 29 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Ouémé suivant le sexe en 95-96
- Graphique 30 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département de l'Ouémé suivant le sexe en 97-98
- Graphique 31 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Zou suivant le sexe en 95-96
- Graphique 32 : Répartition des élèves des établissements d'enseignement secondaire général (public et privé) du département du Zou suivant le sexe en 97-98
- Graphique 33 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel par sexe en 95-96
- Graphique 34 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire technique et professionnel par sexe en 97-98